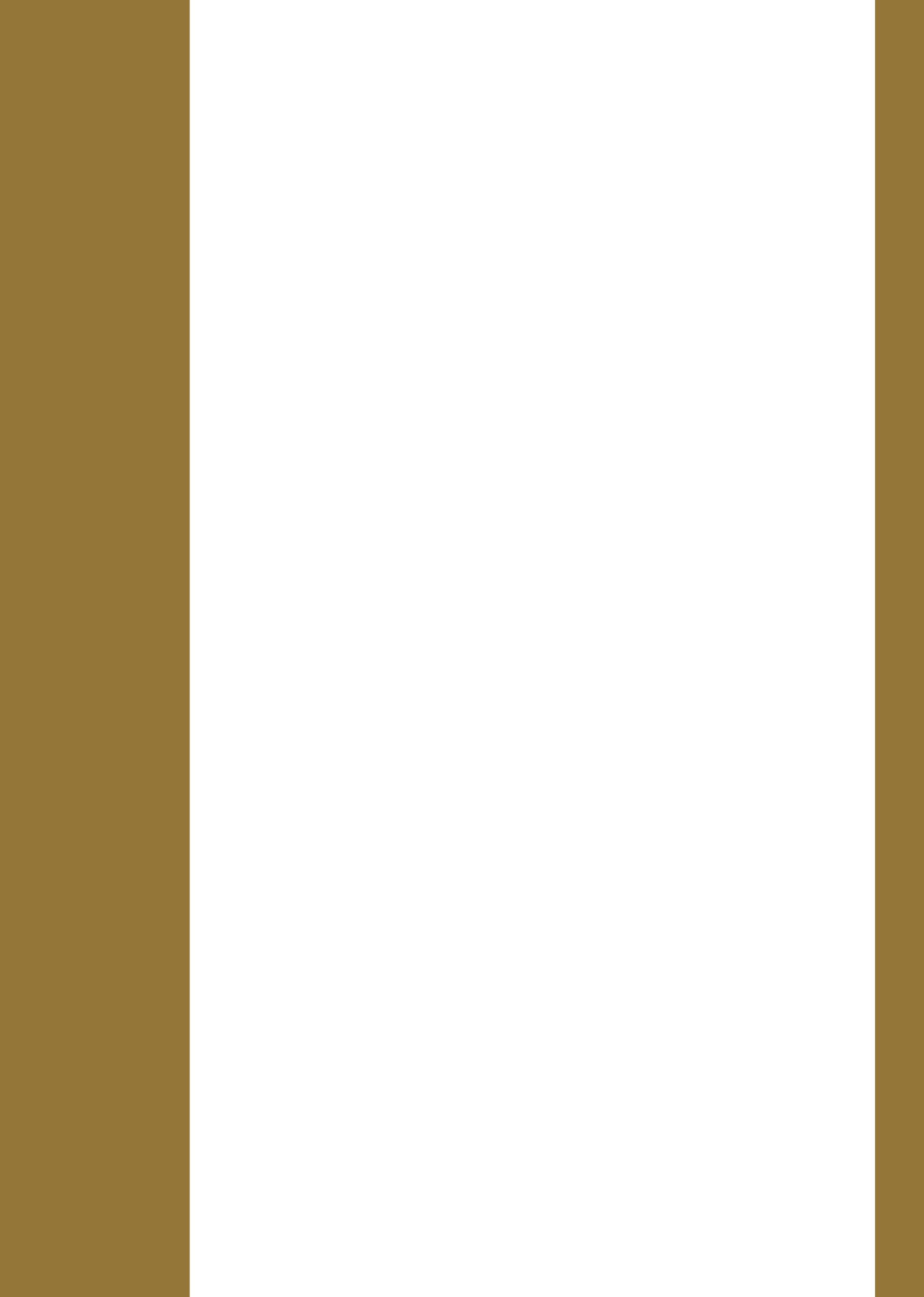


Une série de dossiers de la coopération au développement à titre de contribution à la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable



Ressources non utilisées, ressources perdues

Tourisme cynégétique et élevage d'animaux sauvages au service de la conservation de la nature et du développement
Des idées venues du Bénin



Ressources non utilisées, ressources perdues

Tourisme cynégétique et élevage d'animaux sauvages au
service de la conservation de la nature et du développement
Des idées venues du Bénin

Dans la série „La durabilité et ses différents visages“, les brochures ci-après ont déjà été publiées:

Biodiversité et développement vont de pair

Population, ressources naturelles et coopération internationale

Des idées venues des pays du Sud

Rédaction: Stefanie Eissing et Dr. Thora Amend.

Langues: allemand, anglais, espagnol, français

Protéger la nature est un plaisir

Gestion des aires protégées et communication environnementale

Des idées venues du Panama.

Rédaction: Dr. Thora Amend et Stefanie Eissing.

Langues: allemand, espagnol

Ressources non utilisées, ressources perdues

Tourisme cynégétique et élevage d'animaux sauvages au service de la conservation de la nature et du développement

Des idées venues du Bénin.

Rédaction: Monika Dittrich et Stefanie Eissing.

Langues: allemand, français

Le droit foncier est un droit humain

Stratégies gagnant-gagnant pour une conservation durable de la nature

Des idées venues d'Afrique du Sud.

Rédaction: Dr. Thora Amend, Petra Ruth, Stefanie Eissing, Dr. Stephan Amend.

Langues: allemand, anglais

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

Citation

Dittrich, Monika & Eissing, Stefanie (2008): Ressources non utilisées, ressources perdues: tourisme cynégétique et élevage d'animaux sauvages au service de la conservation de la nature et du développement – des idées venues du Bénin. In: La durabilité et ses différents visages. Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, Eschborn.

ISBN 978-3-925064-53-1

Kasperek Verlag, Heidelberg

Année de publication: 2008

Titre allemand original: Dittrich, Monika & Eissing, Stefanie (2007): Use it or Lose it: Jagdtourismus und Wildtierzucht für Naturschutz und Entwicklung – Anregungen aus Benin. In: Nachhaltigkeit hat viele Gesichter. Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, Eschborn. La présente publication est une traduction de la version allemande qui a été rédigée pour un public allemand.

La durabilité et ses différents visages

Édition de la série: Dr. Thora Amend & Stefanie Eissing

Responsable au siège de la GTZ: Dr. Rolf Mack

Design graphique et multimédia: kunse.com

© GTZ, 2008. Tous droits réservés

La reproduction à des fins non commerciales est autorisée, à condition que la source soit mentionnée. Prière d'envoyer un exemplaire justificatif à la GTZ (GTZ, à l'attention de Dr. Rolf Mack, Postfach 5180, D-65726 Eschborn / Allemagne).

La présente brochure est imprimée sur papier certifié FSC.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für Technische

Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

Postfach 5180

65726 Eschborn/Allemagne

T +49 61 96 79 - 0 / 1317

F +49 61 96 79 - 1115 / 6554

info@gtz.de / rolf.mack@gtz.de

www.gtz.de



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement



Le film „Trophäenjagd“ (Chasse aux trophées) ici présenté est une version abrégée du film „Jäger am See der Geister“ (Le parc national de la Pendjari au Bénin) de Marina Kem issue de la série documentaire „Länder Menschen Abenteuer“ (SWR et arte). La présente version française de la brochure comprend la version intégrale du film doublé par arte France. Le second film présenté „Les épines douces“ (Die zarten Stacheln) a été réalisé par Tilman Przyrembel pour le compte de la GTZ. Ces deux films ont été mis à disposition pour un usage non commercial en liaison avec la présente brochure d'information. Les matériels ont été élaborés dans différents projets réalisés pour le compte du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de la présente brochure, et tout particulièrement Stefan Pletziger, Kolja Zimmermann, Claudia Wucherpfennig et Miriam Hochheimer. Nous remercions également Nicole Linkert pour son travail de révision et de correction. Nous remercions beaucoup Udo Lange pour sa relecture critique de la traduction française et l'actualisation des chiffres. Responsable au Bénin (Informations sur le programme „Conservation et gestion des ressources naturelles“): Stefan Pletziger. Photos: Guenay Ulutunçok, CENAGREF, Dr. Rolf Mack, arrêts sur image tirés des films.

La présente brochure est une contribution à la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005 – 2014. Elle soutient les objectifs du Plan d'action national pour l'Allemagne et contribue au maillage des acteurs nécessaire à l'échelon mondial afin de concrétiser tous ensemble l'exigence de l'éducation pour un développement durable.

Sommaire

1	Introduction, synthèse et structure de la brochure	10
	Structure de la brochure	12
	Synthèse des contenus	13
2	Tourisme cynégétique	16
	Présentation du film: „Trophäenjagd“ (Chasse aux trophées)	16
	La chasse	16
	La chasse au Bénin	19
	La chasse aux trophées	22
	Le tourisme cynégétique dans la Pendjari	24
	La gestion du parc et son financement	28
	L'implication de la population villageoise	31
	À titre de comparaison: la chasse en Allemagne	32
3	La domestication des aulacodes	34
	Les séquences du film "Les épines douces"	35
	Fiche signalétique de l'aulacode	36
	Le processus de domestication	36
4	Informations régionales	40
	Informations sur la République du Bénin	40
	Informations régionales: la réserve de biosphère de la Pendjari (RBP)	46
5	Informations sur les projets	50
	La coopération allemande avec la République du Bénin	50
	Le programme bénino-allemand „Conservation et gestion des ressources naturelles“	52
	Le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes“ (PPEAu)	55
6	Annexes	60
	Glossaire	60
	Liste des abréviations	62
	Références bibliographiques et liens Internet	63
	Contenu du DVD	66
	Contenu du CD "La durabilité et ses différents visages"	67

Avant-propos à la série de publications

Les fortes inégalités qui existent entre riches et pauvres, la prise de conscience du caractère limité des ressources naturelles et la menace croissante que fait peser l'érosion des bases écologiques sur le développement économique et social de l'humanité ont suscité en 1992 un sursaut des responsables politiques de 178 nations: lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, ces pays ont signé la Convention sur la diversité biologique (CDB). Cette convention de droit international conçoit la conservation à long terme de la nature, l'utilisation durable des ressources et le partage équitable des avantages économiques en résultant comme étant des éléments essentiels de l'action future. Guidés par le concept du développement durable, les gouvernants de nombreux pays recherchent désormais des solutions pour gérer de manière raisonnable et responsable les ressources naturelles dont ils disposent. Dans ce contexte, la conservation de la biodiversité revêt une importance capitale, car elle préserve des options de développement aussi bien pour les femmes et les hommes d'aujourd'hui que pour les générations futures.

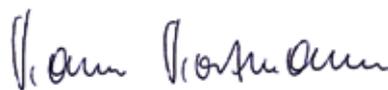
Face au changement climatique planétaire, un autre accord de droit international acquiert une importance toujours plus grande: la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, également adoptée en 1992, a été entre-temps ratifiée par la quasi-totalité des États du monde. Les implications du réchauffement planétaire menacent aussi bien l'Homme que la nature par-delà les frontières. Alors qu'au départ, ce furent notamment les nations industrialisées qui se montrèrent très hésitantes à engager des mesures pour réduire les gaz à effet de serre, des stratégies permettant d'affronter efficacement les changements climatiques sont aujourd'hui inscrites à l'agenda politique de presque tous les pays. Il est désormais admis à l'échelle internationale que le réchauffement climatique menace aussi bien la capacité économique et la prospérité des pays riches que les potentiels de développement des pays pauvres et la survie de leurs populations.

En 2000, les Nations unies se sont engagées à réaliser en l'espace de 15 ans les objectifs du Millénaire pour le développement, prévoyant notamment de réduire de moitié la pauvreté dans le monde, d'assurer une meilleure protection de l'environnement et de promouvoir un développe-

ment plus équitable. Dans le cadre de l'Agenda 2015, l'Allemagne a précisé les modalités de sa contribution visant à aider les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire. Dans ce contexte, la coopération au développement est de moins en moins portée aujourd'hui vers la recherche de solutions purement techniques. Elle tend plutôt à soutenir et accompagner des individus et des organisations lors de difficiles processus de changement économique et social.

Les jeunes suivent souvent avec beaucoup d'attention ce qui se passe dans d'autres pays. Bon nombre d'entre eux ont un sens très profond de la justice et désirent comprendre comment ce que nous faisons chez nous se répercute sur ce qui se passe dans d'autres pays. Ils sont réellement en quête de solutions de fond s'inscrivant sur le long terme. Les Nations unies ont souligné combien l'éducation est importante pour un développement équitable et pacifique de par le monde, et la période de 2005 – 2014 a été proclamée „Décennie pour l'éducation en vue du développement durable“.

Avec sa série de publications „La durabilité et ses différents visages“, la GTZ apporte sa contribution à la réussite de cette Décennie. Les différentes brochures de cette série montrent comment les habitants de pays qui nous sont moins familiers trouvent des solutions afin d'améliorer leurs conditions de vie tout en étant plus respectueux de leur environnement naturel. Au moyen de documents visuels concrets, les exemples présentés mettent en évidence les multiples facettes ou „visages“ de la durabilité. Ils aident à mieux percevoir les différences et points communs entre pays riches et pays pauvres, et invitent à discuter, dans un esprit d'apprentissage global, les solutions émanant du „Sud“ pour savoir si elles peuvent aussi apporter des idées nouvelles et intéressantes aux gens du „Nord“ que nous sommes.



Karin Kortmann
Secrétaire d'État parlementaire au ministère fédéral de la
Coopération économique et du Développement (BMZ)

Avant-propos de la brochure sur le Bénin

Le Bénin, pays d'Afrique occidentale qui est aussi l'un des pays les plus pauvres de la planète, attire chaque année des touristes du monde entier. Dans ce pays est autorisée une activité qui est strictement interdite dans bien d'autres régions: la chasse sportive réglementée. Dans le parc national de la Pendjari, qui est en même temps une réserve de biosphère, des autorisations de chasse sont délivrées chaque année en nombre limité de manière à réguler les populations animales. Il en résulte un double avantage pour la population: le parc est géré sous une forme durable, et l'afflux de visiteurs étrangers constitue une source de revenus supplémentaire.

Les recettes émanant du tourisme cynégétique sont bénéfiques en termes de protection de la nature et permettent par ailleurs aux habitants de nourrir leur famille et d'investir dans leurs aménagements communautaires. Les redevances perçues sur les trophées, les revenus émanant d'activités de pisteur ou de guide de safari sont des exemples de la façon dont les populations peuvent tirer profit de l'aire protégée. Tandis que dans bon nombre d'autres parcs, les populations sont exclues et n'ont plus accès à leurs anciennes zones de chasse et terres agricoles, la population de la Pendjari est activement associée à la gestion du parc. Cette participation favorise l'acceptation des mesures de protection des ressources naturelles.

L'élevage d'espèces animales sauvages constitue une autre possibilité pour préserver les espèces animales sauvages tout en améliorant la situation des populations de la zone protégée en termes d'alimentation et de revenus. Au Bénin, on est parvenu en un temps assez court à domestiquer et multiplier l'aulacode, un rongeur local qui à l'origine ne vivait qu'à l'état sauvage. On a pu ainsi réduire la chasse qui décimait les populations d'aulacodes sauvages, et offrir un revenu d'appoint à de nombreux petits agriculteurs. Le succès est tel que d'ores et déjà, des pays voisins ont manifesté leur intérêt pour le savoir-faire des éleveurs.

L'appui fourni au Bénin par la coopération allemande au développement porte sur les différents aspects d'une exploitation durable de la faune sauvage de même que sur l'amélioration de la situation alimentaire et des revenus. La brochure „Ressources non utilisées, ressources perdues“ décrit et précise la manière dont la GTZ, mandatée par le ministère fédéral de la Coopération éco-

nomique et du Développement (BMZ), soutient les autorités béninoises dans la mise en place d'un système de gestion du parc national de la Pendjari. Elle fournit des informations de base, des exemples et des suggestions pour une gestion responsable des ressources naturelles et pour la conduite du débat sur la meilleure démarche à adopter.

Cette brochure est aussi une contribution à l'apprentissage mondial dans l'esprit de la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui court jusqu'en 2014. En effet, le Bénin est un exemple de la manière dont la conservation de la biodiversité peut être conciliée avec une utilisation durable des espèces végétales et animales.



Dr. Bernd Eisenblätter

Directeur général de la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

Partie 1

Introduction, synthèse et structure de la brochure

On les engraisse et on les tue, qui plus est au nom de la conservation de la nature et du développement:

La chasse aux trophées et la domestication d'animaux sauvages sont deux options qui peuvent paraître insolites, voire provocantes pour conserver des espèces animales et des écosystèmes et pour nourrir des populations humaines.



Or, ces deux options sont expérimentées au Bénin, l'un des pays les plus pauvres de la planète.

Au nord du pays, dans le parc national et la réserve de biosphère de la Pendjari, les touristes amateurs de safaris de chasse sont aujourd'hui les bienvenus. Le parc de la Pendjari est l'une des aires protégées africaines mises en place vers la fin de l'ère coloniale. Les colons et chasseurs de trophées européens et les chasseurs locaux de plus en plus nombreux ont entamé la voie d'extermination des populations d'animaux sauvages. Aujourd'hui

redevue plus nombreuse, cette faune sauvage est une richesse pour la région, car elle attire des touristes nantis férus de chasse sportive. Des quotas de chasse sont fixés afin de financer la conservation de l'écosystème et des habitats pour le reste de la faune. Des chasseurs sportifs occidentaux sont prêts à payer jusqu'à 15 000 euros pour pouvoir abattre un animal sauvage de leur choix. La chasse sportive limitée assure des revenus importants à la population de la réserve de biosphère de la Pendjari (RBP). Le travail de pisteur ou de guide de chasse offre une alternative aux activités agricoles. Le tourisme cynégétique est ainsi devenu une source de revenus pour la région de la Pendjari, tout en favorisant la conservation de la nature.

Par ailleurs, on a réussi au Bénin un exploit qui avait déjà été jugé mission impossible dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir la domestication des aulacodes. La viande de cet animal (communément appelé agouti) est très appréciée par la population locale, mais méprisée des Blancs qui confondent l'agouti avec un gros rat. Les agoutis sauvages étaient déjà devenus rares dans les marécages du Sud. La pression de la chasse sur ces animaux se relâche progressivement depuis qu'existent des aulacodes d'élevage. Cet élevage offre aujourd'hui un revenu d'appoint très intéressant à de nombreuses familles de petits agriculteurs. Ainsi, les agoutis sont désormais des animaux que l'on ajoute volontiers à la corbeille de la mariée. Par ailleurs, l'élevage des aulacodes est dans l'histoire humaine l'un des exemples les

Le parc national de la Pendjari dans le Nord du Bénin abrite des éléphants, l'un des „big five“ qui attirent de nombreux touristes.

Les éleveurs sont généralement des nomades, tels les Peuls qui traversent régulièrement le Nord-Ouest du Bénin pour se rendre jusqu'au Burkina Faso et au Niger.





Les panneaux apposés à l'entrée du parc national de la Pendjari indiquent les différentes zones du parc, et permettent d'expliquer aux visiteurs ce qui est autorisé ou non dans telle ou telle zone.

plus récents, sinon le plus récent, de domestication réussie d'animaux sauvages.

Les deux films „Trophäenjagd“ (Chasse aux trophées) et „Les épines douces – Die zarten Stacheln“ réalisés au Bénin montrent deux conceptions de la gestion de la faune dans toute leur complexité et selon les perspectives des différents acteurs impliqués. Ils soulèvent des questions et fournissent des exemples sur la façon dont on peut, dans les pays en développement, financer la conservation de la nature et la concilier avec une utilisation durable des ressources. Ces deux films apportent des éléments de réflexion pour le débat, toujours très actuel notamment chez les jeunes, sur la gestion du monde animal. Ils donnent aussi une idée de ce que peut impliquer la durabilité dans d'autres pays et de ce que nous pouvons, en Allemagne, apprendre du Bénin. Enfin, ils présentent des approches illustrant la façon dont la coopération allemande tente aujourd'hui de faire face

aux problèmes encore dramatiques de la pauvreté au travers d'une utilisation durable des ressources naturelles.

La présente brochure „Ressources non utilisées, ressources perdues“ fait fonction de dossier d'accompagnement de ces deux films. Elle fournit des informations régionales et thématiques ainsi que des suggestions pour approfondir le sujet et le relier à des thèmes voisins. Cette brochure est destinée aux enseignant(e)s du 2^e cycle du secondaire et de l'éducation extrascolaire en matière d'environnement et de développement. Les films sont adaptés à l'enseignement général, et peuvent être utilisés séparément ou ensemble pour des cours de géographie, biologie, histoire, religion ou éthique, politique et économie. Ils peuvent aussi être intégrés dans des modules pédagogiques sur l'alimentation, la conservation de la nature, les tropiques, l'Afrique, la globalisation et les inégalités ou encore la coopération au développement.

Structure de la brochure

La partie 2 livre des informations contextuelles sur le film „Trophäenjagd“ (Chasse aux trophées). Ce film de vingt minutes est présenté de manière détaillée, ce qui permet de trouver rapidement des extraits appropriés pour les cours. Des précisions sont fournies sur le rôle social et économique de la chasse au plan national et international avec focus sur le Bénin. On trouvera également des informations approfondies sur le financement de la réserve de biosphère de la Pendjari par le tourisme cynégétique ainsi que sur l'intégration structurelle de la population dans la gestion de la réserve, le but étant de montrer comment la conservation de la nature s'intègre dans le développement économique.

La partie 3 apporte des précisions sur le film „Les épines douces – Die zarten Stacheln“. Un tableau énumérant les diverses séquences de ce film de 18 minutes permet là aussi de trouver rapidement des extraits ainsi que les thèmes et chapitres s'y rapportant. Le processus de domestication des aulacodes est expliqué de façon très circonstanciée, montrant à quel point les agriculteurs et agricultrices y étaient étroitement associé(e)s.

La partie 4 présente le Bénin en Afrique occidentale tropicale ainsi que la région de la réserve de biosphère de la Pendjari dans le Nord du pays. Situé sur l'ancienne „Côte des Esclaves“, le Bénin a connu en 1990 une transition pacifique d'une dictature marxiste-léniniste vers un régime démocratique. Ce pays est donc non seulement le reflet d'une longue histoire africaine, mais aussi un exemple contemporain de démocratisation pacifique.

Enfin, la partie 5 présente la coopération entre le Bénin et l'Allemagne. L'élément central de cette coopération est le programme „Conservation et gestion des ressources naturelles“ actuellement en cours de réalisation, dans le cadre duquel est également soutenue, la réserve de biosphère de la Pendjari. Ce programme est révélateur des approches actuelles de la coopération allemande. Il est aussi rendu compte du projet „promotion de l'élevage d'aulacodes“ (PPEAu), qui est désormais parvenu à son terme. Enfin, une rétrospective permet de comparer la situation de départ au début des années 1980 et la situation actuelle, et

de mettre ainsi en lumière les changements induits par l'élevage d'aulacodes dans la vie des petits exploitant(e)s agricoles.

Dans les annexes de la partie 6, on peut trouver des liens Internet et des références bibliographiques sur le Bénin, sur la coopération allemande au développement, sur la chasse et la domestication d'animaux sauvages, de même qu'un glossaire et une liste d'abréviations. Tous les textes, illustrations, photos et articles divers sont restitués sur le CD joint à la présente brochure. Les films sont en langue allemande ou en français avec sous-titrage en allemand.



Synthèse des contenus

Informations sur le pays et la région

Le Bénin se situe dans le Sud de l'Afrique occidentale. Ce pays compte environ 6,6 millions d'habitant(e)s. Leur aliment de base est le mil et le principal produit d'exportation, le coton. Le Bénin compte parmi les pays les plus pauvres de la planète: l'espérance de vie y est de 54 ans seulement, et le taux d'analphabétisme dépasse les 60 %. Le revenu moyen par habitant est d'environ 1 000 dollars US par an.

Mais il est une chose que l'on sait peu en Allemagne: la République du Bénin est en effet le premier pays d'Afrique noire à avoir réussi, dans un passé récent (en 1990), une transition pacifique d'une dictature marxiste-léniniste à un régime démocratique. Les premières élections nationales

ont eu lieu en 1991. Depuis, des réformes démocratiques ont été et sont mises en œuvre, comme par ex. les réformes agraires ou la décentralisation de l'action politique et de l'administration. Les premières élections municipales se sont tenues en 2002.

Le Bénin a adopté le concept du développement durable défini en 1992 à Rio de Janeiro lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement: le développement économique de ce pays pauvre doit donc aller de pair avec une gestion de l'environnement qui soit à la fois respectueuse de la conservation des ressources naturelles et soucieuse d'équité sociale.

En outre, le Bénin a ratifié le Protocole de Kyoto et la Convention sur la biodiversité. Les principaux problèmes écologiques du pays sont la destruction des forêts primaires, la dégradation des sols arables, la pêche abusive et l'érosion. Il existe



Les riverain(e)s sédentaires de la réserve de biosphère de la Pendjari, qui vivent en majorité de l'agriculture, appartiennent essentiellement aux groupes ethniques des Bialbe, des Gourmantché et des Wama.

En 1986, le parc national de la Pendjari a été classé comme réserve de biosphère par l'UNESCO. Cela signifie que la conservation de la nature doit être conjuguée avec une exploitation durable par la population locale.



au Bénin 61 aires protégées couvrant au total 1,8 million d'hectares, soit 22,7 % de la superficie du pays. Près de la moitié sont classées en protection intégrale.

Il n'existe que deux réserves de biosphère au Bénin. Celle de la Pendjari a été reconnue en 1986 par l'UNESCO. Les réserves de biosphère ont pour particularité essentielle de concilier la conservation de la nature et l'utilisation durable des ressources naturelles par les populations locales. Ces populations sont associées à la gestion des réserves. Elles peuvent ainsi mieux faire valoir leur besoin, mais doivent assumer de plus grandes responsabilités.

La réserve de biosphère de la Pendjari, qui recèle en même temps un parc national, est localisée dans le Nord-Ouest du Bénin au nord du massif de l'Atacora, dans la boucle de la rivière Pendjari à laquelle il doit son nom. Elle couvre une superficie de 450 000 hectares. Environ 30 000 personnes vivent dans les zones périphériques de la réserve et les proches environs. En raison de la richesse de sa faune, ce territoire est classé comme réserve de faune depuis les années 50 du 20e. Les forêts de savane de la Pendjari abritent des lions, buffles, éléphants et léopards ainsi que de nombreux autres mammifères. On y trouve aussi plus de 100 espèces de reptiles, y compris des crocоди-

les, ainsi qu'une multitude d'espèces de poissons et d'insectes. Jusqu'ici, 380 espèces d'oiseaux ont pu être identifiées.

Les populations sédentaires de la réserve de biosphère appartiennent essentiellement aux groupes ethniques des Bialbe, Gourmantché et Wama. On y rencontre aussi des Peuls (ou Foulbés), des éleveurs nomades qui traversent régulièrement le Nord-Ouest du Bénin pour se rendre jusqu'au Burkina Faso et au Niger. Les habitants de la réserve vivent en majorité de l'agriculture, et cultivent le sorgho, le mil, le maïs, l'igname et le manioc, principalement pour leur propre subsistance. Certains produisent aussi du coton, de l'arachide ou du riz qu'ils vendent ensuite sur les marchés locaux. L'élevage est limité au petit bétail. Les modes de production extensifs traditionnels peuvent difficilement être maintenus compte tenu de la croissance démographique. Les forêts de savane sont essartées, et les terres arables sont soumises de plus en plus à une culture intensive et donc à une érosion croissante. La fertilité des sols ainsi que les rendements à l'hectare devraient diminuer. Par conséquent, il est essentiel de prévoir pour la population des revenus alternatifs permettant d'éviter la destruction des forêts de savane et de leur faune spécifique. Le tourisme cynégétique constitue une option de ce type.

Deux facettes de la coopération allemande avec le Bénin: tourisme cynégétique et élevage d'animaux sauvages

En raison de sa pauvreté et des réformes démocratiques entreprises, le Bénin est l'un des pays les plus fortement soutenus par la coopération allemande au développement. L'Allemagne prête appui au Bénin dans plusieurs domaines: environnement et conservation de la nature, alimentation en eau, décentralisation et développement communautaire. Sur le plan régional, la coopération se concentre sur les provinces du Nord du pays, qui sont aussi les plus pauvres et où vivent environ 900 000 personnes au total.

Les gouvernements béninois et allemand se sont mis d'accord sur le programme conjoint „Conservation et gestion des ressources naturelles“. En premier lieu, ce programme fournit une assistance-conseil au ministère de l'Agriculture et de l'Environnement dans ses diverses tâches, notamment l'implication de la population dans la gestion de la protection de l'environnement et le développement et la diffusion de méthodes durables de production agricole. La gestion de la réserve de biosphère de la Pendjari fait aussi partie du programme. L'Allemagne a soutenu ce programme durant la première phase de mise en œuvre (2004 à 2007) au travers d'une enveloppe financière globale de 19 500 000 euros et dans une deuxième phase (2007 à 2010) avec une enveloppe de même taille.

La coopération allemande au développement s'appuie également sur le concept du développement durable. Elle recherche donc des solutions permettant de concilier le développement économique et les efforts de protection de l'environnement et de la nature. En ce qui concerne concrètement l'appui fourni à la réserve de biosphère de la Pendjari, cela signifie que les solutions recherchées doivent permettre aux riverain(e)s de tirer profit de la réserve de biosphère et d'être associé(e)s aux prises de décisions concernant l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, la richesse de la faune constitue la force de la région. Au plan international, le tourisme cynégétique est perçu comme une possibilité (certes souvent controversée) pour les aires protégées de générer des revenus et d'améliorer ainsi leur autonomie financière.

Dans l'optique de la gestion durable d'une

aire protégée, la coopération allemande voit également dans le tourisme cynégétique une source de revenus potentielle pour les zones protégées, et conseille donc la direction du parc afin de l'aider à intégrer cette forme de tourisme dans la gestion de l'aire protégée. La durabilité dans le contexte de la chasse revient à considérer celle-ci comme une forme d'exploitation au même titre que la foresterie par exemple: seules sont prélevées les quantités pouvant se régénérer de façon naturelle. Les quotas de chasse doivent donc être définis de manière à ne pas mettre en péril les populations d'animaux. Il est nécessaire en outre, dans les aires protégées, de pratiquer une gestion active de la faune sauvage, car de nombreux processus naturels ne peuvent plus s'effectuer spontanément dans des zones délimitées. Il est essentiel également, dans une optique d'aide au développement, que les revenus générés par le tourisme cynégétique restent dans la région et profitent à la population locale, et puissent ainsi réduire la pauvreté. Dans le cas de la réserve de biosphère de la Pendjari, la redistribution s'effectue par des voies diverses: par exemple, la population reçoit la viande du gibier abattu par les touristes ainsi qu'une partie du montant des licences de chasse. La présente brochure fournit des informations détaillées sur cette thématique.

Dans l'histoire de la coopération bénino-allemande, il existe également un projet très particulier et unique à ce jour pour la coopération allemande: il s'agit du projet „promotion de l'élevage d'aulacodes“ (PPEAu), dont l'objectif était de réussir la domestication d'un animal sauvage ne faisant l'objet d'aucun tabou religieux et dont la viande est très appréciée par la population. Là aussi, l'intention principale était de développer de nouvelles sources de revenus et d'atténuer la pression exercée sur les terres arables par l'intensification des cultures, qui a pour effet de lessiver les sols et de les rendre infertiles. Le projet a duré 17 ans et a été soutenu par la coopération allemande à hauteur d'une enveloppe globale de 4,5 millions d'euros. La brochure décrit de manière détaillée la façon dont les aulacodes sont devenus des animaux d'élevage pour les Béninois.



Des actions de formation initiale et continue sont un élément important de la coopération au développement.

Partie 2

Tourisme cynégétique



La présente version française de la brochure comprend la version intégrale du film doublé par arte France:

Au secours de la nature
- Le parc national de Pendjari au Bénin (Jäger am See der Geister - Der Pendjari-Nationalpark in Benin)

- un film de Marina Kem

- **Durée 43:01.**

Des patrouilles effectuées par les eco-gardes du parc de la Pendjari ont à la fois pour but d'observer les animaux et de contrôler le respect des réglementations.

Présentation du film „Trophäenjagd“ (Chasse aux trophées)

Ce film de 22 minutes présente la chasse aux trophées dans le parc national et la réserve de biosphère de la Pendjari, l'un des plus grands parcs de savane en Afrique occidentale. La direction du parc autorise et encourage l'abattage d'animaux sauvages dans le but d'assurer le financement et la conservation de la réserve de biosphère: le bien-être d'un animal est certes important, mais reste secondaire face à la nécessité de protéger les espèces et des écosystèmes entiers ainsi que les intérêts des populations locales.

Dans ce film, la chasse et ses différents aspects sont présentés du point de vue de Michel le chasseur européen, de Christophe le producteur de coton béninois et auxiliaire de surveillance, de Jeanne la pêcheuse d'huîtres et de la direction du parc. Il s'agit d'une version abrégée du film „Jäger am See der Geister“ (Le parc national de Pendjari au Bénin) de Marina Kem, produit par arte/SWR en liaison avec la GTZ.

Le tableau ci-contre énumère les séquences du film et renvoie à chaque fois à des informations complémentaires dans les chapitres correspondants de la présente brochure.

La chasse

Selon leur culture, les humains ont des rapports très différents, souvent mêlés de crainte ou d'émotion et parfois même de passion, avec les animaux sauvages et domestiques, et pourtant ils les tuent.

On prête à certains animaux des aptitudes humaines, et souvent même une âme. À l'inverse, des traits humains sont souvent décrits sous une forme métaphorique au travers d'animaux: rusé comme un renard, un loup solitaire, fort comme un bœuf. Tous les animaux n'ont pas la même importance pour les humains. Ceux-ci privilégient avant tout les animaux ayant des caractéristiques exceptionnelles et qui, à ce niveau, surpassent l'homme.

Pourquoi les hommes tuent-ils encore aujourd'hui des animaux à l'état sauvage? Quel rôle a la chasse pour les humains de cultures et époques différentes?



Les séquences du film „Trophäenjagd“ (Chasse aux trophées)

Durée	Contenu de la séquence	Renvoi au chapitre	Page
0:00 – 1:45	Présentation du parc national de la Pendjari et des différents protagonistes.	La réserve de biosphère de la Pendjari	42
1:46 – 2:30	Le chasseur de trophées Michel explique pourquoi la Pendjari est pour lui un paradis de la chasse.	Chasse sportive et chasse aux trophées en Afrique Tourisme cynégétique dans la Pendjari – son coût pour les chasseurs	18 20 & 23
2:31 – 5:30	La direction du parc définit des quotas d'abattage pour la chasse aux trophées: le buffle peut être chassé, pas le lion. Exemple d'une chasse au buffle	Tourisme cynégétique dans la Pendjari – autorisations de chasse	20 & 22
5: 31 – 9:50	Chasse traditionnelle et braconnage: l'exemple de Jack, ancien chasseur et braconnier devenu protecteur de la nature.	La chasse au Bénin	15
	Implication de la population locale et défense de ses intérêts. Chasse traditionnelle et braconnage du point de vue de la direction du parc national	Implication de la population villageoise	27
9:51 – 13:30	Villages avoisinants: le producteur de coton Christophe et les impacts de la désignation du parc sur son exploitation.	La réserve de biosphère de la Pendjari – population et économie locale	42
	Son activité annexe en tant que auxiliaire de surveillance	Implication de la population villageoise – sources de revenus	27
13:31 – 16:30	Jeanne la pêcheuse d'huîtres au village de Ponga. Dégâts et pertes causés par les éléphants	La chasse au Bénin – réglementations	15
16:31 – 17:30	Le lac des crocodiles. Le Bénin, pays d'origine du vaudou, le culte des ancêtres	La chasse au Bénin	15
17:31 – 22:40	Importance de la chasse aux trophées pour le parc et les populations riveraines en termes d'alimentation et de revenus.	La gestion du parc et son financement	24



En 2003, 4 020 buffles ont été repérés dans le parc de la Pendjari. Pour 2004, des autorisations de chasse ont été délimitées pour 61 buffles. Le chasseur doit verser 600 euros seulement pour le trophée.

Pourquoi les humains chassent-ils?

Biologiquement parlant, l'homme n'est pas un fauve, il lui manque pour cela certains attributs physiques comme des crocs ou des griffes. On ne sait pas encore de façon définitive comment les humains en sont venus à chasser, mais la nécessité de se défendre et de s'alimenter a sans doute joué un rôle important à cet égard. Voici quelques raisons pour lesquelles l'homme a chassé dans le passé et continue à le faire aujourd'hui:

- pour s'alimenter et diversifier sa nourriture,
- pour se procurer les matériaux nécessaires à la fabrication de vêtements et d'outils,
- pour défendre sa propre personne, sa famille, ses récoltes et ses biens,
- pour se sentir supérieur aux animaux ou démontrer sa supériorité face à d'autres personnes,
- parce que la viande de gibier a un goût bien particulier,
- par goût du sport et pour se détendre,
- pour avoir l'occasion de se réunir entre amis,
- afin de se procurer des offrandes pour des rites religieux,
- pour utiliser la viande de gibier, les peaux ou le trophée comme monnaie d'échange,
- pour gagner de l'argent,
- pour préserver l'équilibre écologique.

L'histoire de la chasse en bref

L'homme chasse depuis plus de 700 000 ans. Les incursions humaines dans des régions jusqu'alors très peu ou pas encore habitées se sont souvent traduites par l'extinction ou une forte réduction des populations de grands fauves. Avant la domestication des premiers animaux, la chasse constituait une source essentielle de protéines animales, même si le gibier ne représentait qu'une petite part de l'alimentation par rapport aux aliments végétaux récoltés dans la nature.

Le résultat de la chasse et le choix des animaux pouvant être chassés étaient et sont encore largement déterminés par les techniques de chasse et les armes utilisées. En Europe, celles-ci ont progressé avec l'évolution humaine: alors que l'homme de Neandertal utilisait avant tout des armes simples comme le javelot, le biface ou les trappes, l'homme du Paléolithique supérieur chassait au moyen de propulseurs de javelot, de harpons ou d'arcs et de flèches, et organisait des battues. Ces



nouvelles armes, mais surtout l'arc, avaient une force de propulsion plus importante et pouvaient être utilisées à grande distance avec une précision de tir supérieure. Grâce à elles, la chasse devenait plus performante et moins dangereuse. Il fallut attendre les temps modernes pour que le tir à l'arc soit remplacé par les armes à feu. Dans de nombreux pays en développement, la chasse a pris une dimension entièrement nouvelle avec la diffusion des armes de guerre.

Pour l'homme, le passage de la condition de chasseur et cueilleur à celle d'agriculteur et éleveur sédentaire fut un processus qui s'étendit sur plusieurs milliers d'années, et durant lequel l'importance des animaux sauvages comme fournisseurs de protéines s'amenuisa au fil du temps. Pourtant, il existe aujourd'hui encore des peuples qui vivent exclusivement ou pour une large part de la chasse et de la cueillette (par ex. les Pygmées ou les Inuits). La chasse existe encore aujourd'hui, mais son rôle social n'a cessé de varier selon les époques et les cultures: dans l'ancienne Égypte par exemple, la chasse était le privilège des souverains, qui vivaient ainsi leur passion tout en faisant étalage de leur puissance. Dans la Grèce antique en revanche, la chasse était surtout pratiquée comme sport et pour le plaisir. Dans la mythologie grecque, la chasse était avant tout l'apanage des dieux, jusqu'au moment où Apollon et Artémis (maîtresse de la nature sauvage et des animaux et déesse suprême de la chasse) l'offrirent également aux humains tout en leur imposant certaines restrictions. Un exemple éminent des conséquences que peut avoir la transgression des règles de la chasse nous est fourni par Agamemnon: ayant tué une biche qui pour Artémis était sacrée, il dut sacrifier sa propre fille Iphigénie afin d'expier son délit de chasse.

Des informations approfondies à ce sujet et d'autres exemples sur l'histoire et l'importance de la chasse, par ex. dans les temps bibliques, sous l'Empire romain ou chez les peuples germaniques, sont fournis dans Werner Rösener: „Die Geschichte der Jagd“ (L'histoire de la chasse) (2004).

La chasse au Bénin

Au Bénin, la chasse est une activité courante pour les hommes vivant en milieu rural. Ils chassent pour se nourrir, car le gibier permet de varier une alimentation basée essentiellement sur des produits végétaux, mais aussi pour vendre la viande et d'autres parties de l'animal. Tous les hommes peuvent chasser librement sans avoir à passer un examen particulier. Grâce à la chasse, les jeunes gens peuvent acquérir un certain prestige dans leur communauté s'ils se distinguent par leur habileté et leur réussite.

Droit de chasse traditionnel et moderne

Au Bénin comme dans presque tous les pays d'Afrique, il existe deux types de réglementations concernant la chasse: le droit de chasse traditionnel et le droit moderne. Les règles de chasse modernes sont des lois écrites qui remontent à l'ère coloniale française. Elles furent décrétées dans la première moitié du 20e siècle en réaction à la forte décimation du gros gibier notamment par les chasseurs européens eux-mêmes, et concernent les réserves de faune créées à cette époque. Bon nombre de ces réglementations comportent des restrictions sur les moyens techniques utilisés pour la chasse. Ces lois sont restées en vigueur après l'indépendance et ont été actualisées par le gouvernement béninois.

Ce droit européen „moderne“ se distingue du droit „traditionnel“ où les règles de chasse sont étroitement liées à la religion. La majorité

des Béninois adhèrent à des religions animistes qui font une grande place aux animaux. En particulier, les animaux totems ont une importance centrale. Chaque clan (famille élargie) a un totem, c'est-à-dire un esprit collectif prenant les traits d'un animal. Le clan ne peut ni chasser cet animal, ni l'irriter, ni le tuer ou le manger. Presque tous les animaux comestibles sont un totem pour au moins un clan. Une des rares exceptions à cette règle est constituée par les aulacodes (ou agoutis), dont l'utilisation ne fait l'objet d'aucun tabou social (cf. partie 3).

Ces deux systèmes réglementaires cohabitent encore aujourd'hui et sont développés en permanence. Par conséquent, les termes „traditionnel“ et „moderne“ ne sont pas vraiment appropriés. Ils remontent à une époque où les savoirs et droits traditionnels des populations n'étaient reconnus ni par les Européens, ni par les élites gouvernementales des pays concernés. L'habitude fait qu'on utilise encore ces termes aujourd'hui, mais il ne faut y rattacher aucun jugement de valeur négatif, bien au contraire: dans la réserve de biosphère de la Pendjari et dans le cadre du programme pour l'environnement (cf. partie 5), la direction du parc représentant le droit „moderne“ et la population villageoise qui représente le droit „traditionnel“ ont négocié des règles de chasse répondant aux intérêts essentiels des chasseurs aussi bien modernes et que traditionnels. Désormais, la chasse est autorisée dans des zones parfaitement délimitées et à des périodes bien définies, de même que par exemple l'utilisation de certains sites du parc pour



La région de la réserve de biosphère de la Pendjari pourrait offrir un habitat à plus de 40 000 cobes de Buffon (Kobus kob).

des cérémonies. Il existe également des réglementations concernant les captures de poisson et d'huîtres.

La chasse traditionnelle dans la Pendjari

Dans la région du Nord du Bénin où se trouve la réserve de biosphère de la Pendjari, on distingue deux types de chasse traditionnelle: la petite et la grande chasse.

La petite chasse peut être pratiquée par toutes les familles. Elle sert directement à nourrir la famille et se pratique surtout avec des arcs, des lances et des sagaies. Aujourd'hui, la petite chasse existe à la périphérie des zones de chasse officielles de la réserve de biosphère ainsi qu'aux alentours des villages. Les animaux capturés sont de petits mammifères et des oiseaux que l'on rencontre très souvent aux abords des cultures. Les zones de chasse sont définies au sein même des villages, où sont également délivrées les autorisations de chasse.

La grande chasse collective est très différente. Traditionnellement, elle était organisée une fois par an en février/mars durant la saison sèche, et constituait un grand événement social qui permettait d'abattre des animaux de plus grande taille et en plus grand nombre que ce que pouvait faire un chasseur isolé. Les familles chargées d'organiser la grande chasse changeaient d'une année sur l'autre.

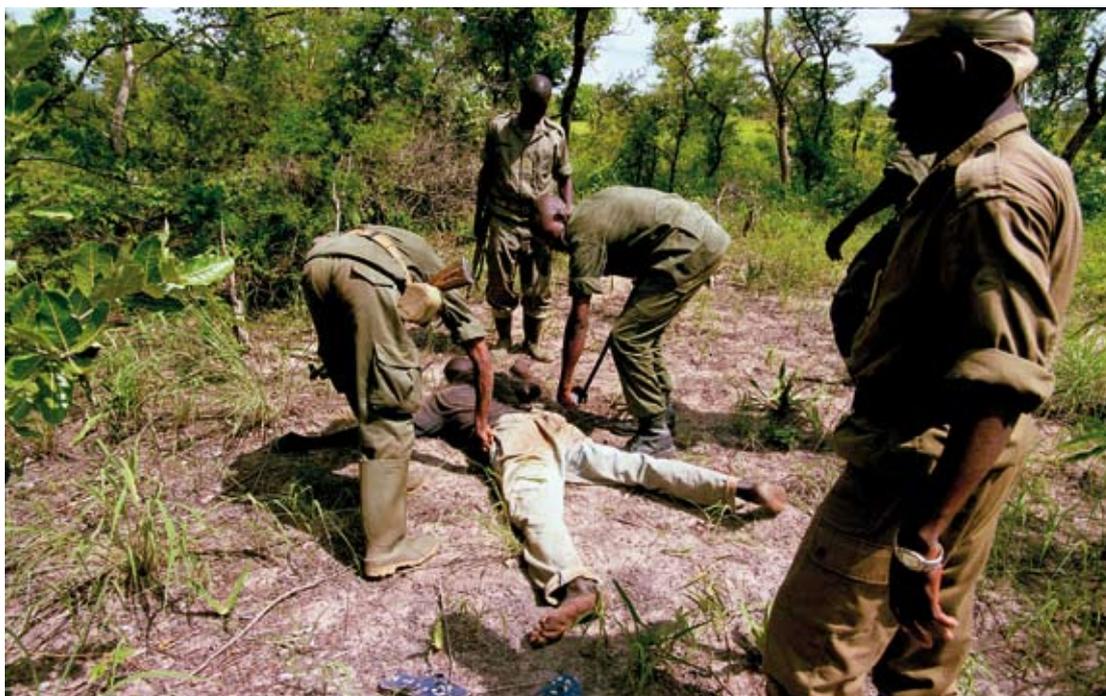
Tous les villages du Nord-Ouest de la Pendjari étaient associés à cette grande chasse. L'organisateur de la chasse recevait une part de chaque bête abattue, le plus souvent une cuisse, le reste était partagé entre les autres chasseurs. Avec l'arrivée et la propagation des armes à feu, la grande chasse a été évincée par la chasse individuelle. La dernière grande chasse remonte à 1972.

La chasse individuelle „moderne“, qui ne doit pas être confondue avec la chasse sportive, se pratique parfois à cheval toujours avec des armes à feu et utilise des trappes ou des collets en fil de fer.

Le braconnage dans la Pendjari

Dans le Nord du Bénin, le braconnage existe seulement depuis que les autorités ont limité le droit de chasse lors de la désignation du site comme réserve de faune en 1954. Contrairement à la transgression de ces limitations légales au droit de chasse, l'inobservation des contraintes d'ordre religieux n'est généralement pas assimilée à du braconnage, car il n'appartient pas à l'État de sanctionner ce type de transgression. Dans la Pendjari, les motivations conduisant au braconnage sont variées: il y a le braconnage destiné à assurer la subsistance des familles vivant sur place, ou encore le braconnage occasionnel à des fins commerciales, et enfin un braconnage systématique, organisé et axé sur le profit qui s'accompagne généralement

Le braconnage existe encore dans la Pendjari, mais depuis que la population est plus étroitement associée à la gestion du parc et en retire des avantages financiers, le braconnage à des fins lucratives est en recul.



Qu'est-ce qu'une aire protégée?

Une aire terrestre et/ou marine dédiée à la protection ou à la conservation de la diversité biologique et de ses ressources naturelles et culturelles associées, et gérée à travers les instruments juridiques ou d'autres moyens appropriés (EUROPARC & IUCN, 2000).

Qu'est-ce qu'un parc national?

Une zone naturelle, terrestre et/ou marine, désignée (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations présentes ou futures, (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales (EUROPARC & IUCN, 2000).

d'une commercialisation au-delà des frontières.

Durant la période où le parc de la Pendjari était soutenu par la coopération allemande, le braconnage de subsistance a connu une évolution directement liée aux nouvelles réglementations: au départ, les populations riveraines n'ont pas accepté la création de la réserve de faune par les autorités coloniales, ni plus tard celle du parc national qui limitait leur droit de chasse et elles ont continué à chasser. Dans le cadre du découpage de la réserve en plusieurs catégories de zones de gestion (zonage) effectué ces dernières années par la direction du parc en concertation avec la population locale, la direction de la réserve a (de nouveau) autorisé la chasse de certains animaux selon des modalités négociées afin de promouvoir l'autosuffisance et de réduire la pauvreté. Grâce à ce compromis, le braconnage est en recul ou en tout cas n'est plus considéré comme du braconnage dans les limites autorisées.

De la même façon, le braconnage à des fins commerciales est en baisse. L'approvisionnement de la population locale en viande de brousse étant assuré pour l'essentiel grâce au tourisme cynégétique, l'attrait du braconnage a disparu. En outre, les villageois sont de plus en plus nombreux à profiter des revenus émanant de la chasse sportive. Résultat: ils ne soutiennent plus le braconnage ou le pratiquent moins s'ils le faisaient auparavant. La population voit bien que le braconnage organisé de type commercial ne profite qu'à quelques rares personnes venues souvent de l'extérieur, et ne fait que réduire leurs propres chances de réaliser des revenus grâce au tourisme cynégétique légal.



Malgré tout, le braconnage organisé existe encore dans la Pendjari, car de nombreux trophées des animaux vivants dans la réserve atteignent des prix élevés sur le marché noir. La direction du parc poursuit l'approche soutenue par la coopération allemande, qui consiste à associer les populations riveraines aux revenus issus du tourisme cynégétique ainsi qu'aux activités de la réserve de biosphère, et à leur proposer ainsi des options lucratives. Cela signifie aussi que la population est amenée peu à peu à prendre en charge des fonctions de contrôle. Ces approches doivent contribuer au développement durable dans la région et permettre de neutraliser davantage le braconnage.

Dans la Pendjari comme dans d'autres aires protégées, le braconnage est un bon indicateur du niveau d'adhésion de la population à la réserve de biosphère et à ses objectifs de conservation de la nature. Selon des observations faites par la population riveraine et les responsables de la réserve de biosphère, le braconnage est en recul depuis 2000, et on trouve moins de cadavres d'animaux pris dans des collets.

Des pièges sont installés par les braconniers. Les animaux ainsi capturés meurent dans de terribles souffrances.

Des informations approfondies sur la chasse et le tourisme cynégétique dans la Pendjari sont fournies avant tout dans le plan de gestion de la réserve de biosphère, CENAGREF 2004 (français).

Il faut déboursier 140 euros pour pouvoir abattre un phacochère (*Phacochoerus africanus*).

La chasse aux trophées

De prime abord, un non-chasseur a souvent du mal à imaginer que la chasse sportive ou chasse aux trophées puisse aujourd'hui constituer une forme d'exploitation durable et contribuer à la conservation de la diversité des espèces dans de nombreuses aires protégées d'Afrique. La chasse sportive (ou chasse aux trophées dans le langage populaire) a la particularité de n'être pas pratiquée pour se nourrir ou se défendre, mais uniquement pour le sport. Certains sont prêts aujourd'hui à dépenser beaucoup d'argent pour pouvoir s'adonner à ce loisir, y compris à l'étranger. Des images montrant des hommes tirant sur des animaux à partir de trains ou des dépouilles d'animaux privés de leurs défenses ou de leurs bois ne correspondent plus à la réalité actuelle de la chasse sportive. Toutefois, elles évoquent le passé bien réel de la chasse en Afrique durant l'ère coloniale et même au-delà.



La question de la légitimité de ce type de loisir renvoie à de nombreux domaines éthiques de même qu'aux rapports de l'homme avec la nature. Des arguments du type „...l'instinct de la chasse demeure inhérent aux humains, et plus précisément aux hommes, depuis le temps où ils vivaient de la chasse“ et „...l'être humain est supérieur à l'animal“ font face aux allégations du genre „...l'homme n'a pas le droit de tuer un animal“ et „... il doit être un gestionnaire responsable de la création de Dieu“. Ci-après sont fournis des informations complémentaires et des arguments afin d'approfondir et enrichir le débat éthique sur le tourisme cynégétique.

La chasse et son passé colonial

La grande chasse était utilisée comme un instrument stratégique par les autorités coloniales, qui n'hésitaient pas à payer les chasseurs de gros gibier pour affamer les populations, pour accélérer l'emprise coloniale sur les terres ou pour protéger

les cultures contre la faune sauvage. Les colons européens ont commencé à chasser en Afrique vers le début du 19^e siècle. Deux phénomènes convergent dans le temps: le début de la colonisation du cœur du continent par les Européens avec la construction accélérée de lignes de chemin de fer, et le perfectionnement des armes à feu sans lesquelles les colons n'auraient sans doute pu progresser jusqu'à l'intérieur du continent. Sans la carabine à chargement par la culasse qui a rendu la chasse plus simple et moins dangereuse, ils n'auraient pu s'imposer ni contre la faune sauvage ni contre les populations africaines. Il existe des exemples connus d'une telle évolution en Afrique australe notamment, comme en témoignent les raids et guerres des Boers ou la colonisation du Cap.

C'était l'époque où les privilèges de chasse de l'aristocratie européenne furent abolis et où de nombreux Européens, surtout ceux qui se voyaient privés de ces privilèges, quittèrent l'Europe pour aller tenter leur chance ailleurs. Les chasseurs européens de gros gibier et de trophées connurent leur âge d'or vers le milieu du 19^e siècle. Durant cette phase, un marché lucratif s'est développé pour les trophées de chasse, et les profits n'ont fait que stimuler le massacre de la faune sauvage. Le commerce de l'ivoire est l'exemple le plus connu. Dans de nombreuses régions d'Afrique, le gibier était abattu sans aucun souci de la pérennité des populations animales, et il n'existait pas encore d'instances chargées de définir des zones et quotas de chasse et d'en contrôler le respect.

Dans les premières décennies du 20^e siècle, les populations de plusieurs espèces animales étaient si fortement décimées dans bon nombre de colonies africaines que les autorités coloniales décidèrent d'aménager de premières réserves de faune. Même de grands amateurs de chasse sportive, voyant les excès de cette chasse qui exterminait le gibier, devinrent des partisans de la conservation de la nature et de la faune. La pérennisation des populations pour la chasse était donc souvent l'un des objectifs de la création de réserves. En 1954, alors que le Bénin était encore sous domination coloniale française, la Pendjari fut classée réserve de faune afin de préserver ou régénérer les populations animales. Au Bénin, certaines lois coloniales qui avaient été décrétées pour endiguer la chasse sont encore en vigueur aujourd'hui, comme par

Informations approfondies et références bibliographiques concernant la chasse à l'époque coloniale: Rösener 2004; Lechner 1984; Marx 2004; Brander 1978.

ex. l'interdiction de chasser la nuit ou avec des lunettes de tir. L'émergence d'un mouvement en faveur de la conservation de la nature vers la fin du 19e siècle s'est traduite par un désaveu croissant de la chasse à partir de trains ou d'avions ainsi que du commerce illicite de trophées et de parties d'animaux.

Le tourisme cynégétique aujourd'hui: qui sont les chasseurs?

Le tourisme cynégétique est aujourd'hui un segment spécifique de l'activité touristique. La majorité des amateurs de ce type de tourisme viennent de pays européens ou d'Amérique du Nord. Parmi eux, l'Afrique fait figure aujourd'hui de véritable paradis de la chasse aux trophées. Sur les 27 000 membres du „Safari Club International“, qui est la plus grande association de chasseurs au monde, 52 % pratiquent la chasse aux trophées dans des pays africains. La plupart d'entre eux s'envolent pour l'Afrique du Sud ou la Namibie. Un programme de chasse au buffle et à l'antilope de deux semaines peut coûter quelque 20 000 euros, et il faut déboursier jusqu'à 45 000 euros pour trois semaines de chasse à l'éléphant et au tigre. À titre de comparaison, abattre un ours polaire au Canada peut coûter jusqu'à 12 000 euros, et le prix d'une expédition de chasse au mouflon (une espèce rare) dans des pays d'Asie centrale oscille entre 12 000 et 30 000 euros. Si l'on en croit une enquête réalisée par l'Association allemande des chasseurs (Deutscher Jagdverband, DJV) et le World Wildlife Fund (WWF) Allemagne, un chasseur allemand sur trois part également chasser à l'étranger. La moitié d'entre eux partent en safari à l'étranger à intervalles de plusieurs années, un tiers une fois par an et un sur sept plusieurs fois par an. La destination dépend avant tout des espèces animales que privilégie le chasseur. Parmi les Allemands pratiquant la chasse à l'étranger, un sur cinq se rend en Afrique. La grande majorité vont dans des pays d'Europe orientale comme la Pologne et la Hongrie ou encore en Turquie pour y chasser des bêtes sauvages que l'on ne trouve pas en Allemagne, qui y sont devenues rares ou qui sont sous protection totale, comme le coq de bruyère et le tétras-lyre par exemple. Dans les pays d'Europe orientale, la chasse sportive est une source de devises importante et constitue un secteur économique à part entière.

Le trophée

Les trophées, c'est-à-dire les cornes, bois, dents, griffes ou peaux des animaux abattus ont valeur de souvenir pour les chasseurs font figure de symboles de statut social dans certains milieux. Ces trophées témoignent d'une bonne chasse, et permettent aux chasseurs de comparer leurs performances et résultats. Lors de l'exposition internationale de la chasse à Berlin en 1937, un système de points avait été mis en place. Dans les décennies suivantes, ce système a été remanié en fonction de nouveaux critères d'évaluation. Dans le système qui prévaut aujourd'hui au plan international pour l'évaluation des trophées, les principaux critères sont la taille, le poids et l'homogénéité, ainsi que des particularités s'affirmant en cours de croissance, comme les coloris par exemple.

Les trophées des animaux de grande taille sont généralement prélevés sur place et grossièrement nettoyés de leur chair. Ils sont ensuite traités au camp: le trophée est débarrassé de toutes les parties putrescentes, bouilli ou lavé, parfois blanchi, salé puis séché.

Les trophées d'animaux menacés d'extinction et protégés font aujourd'hui l'objet de restrictions commerciales. Au cours du 20e siècle, de nombreux pays ont adopté ou renforcé leurs lois nationales et réglementé les exportations et importations de trophées. Aujourd'hui, ces législations se basent essentiellement sur la Convention de Washington de 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui a été ratifiée par 169 pays (situation: avril 2006). Les annexes I à III de cette Convention différencient les espèces en fonction du degré de menace d'extinction et sont régulièrement actualisées. Ainsi, pour les espèces de l'annexe I (par exemple pour le léopard ou l'éléphant africain, sauf s'il provient du Botswana, de Namibie, d'Afrique du Sud ou du Zimbabwe, auquel cas il figure à l'annexe II), les échanges commerciaux transfrontières sont exclus. Les espèces de l'annexe II (par ex. l'hippopotame) requièrent une autorisation du pays exportateur, et les espèces de l'annexe III (par ex. le damalisque lorsqu'il provient du Ghana) peuvent faire l'objet de restrictions commerciales de la part de certains pays d'origine. En Allemagne, les autorisations pour l'importation d'un trophée relèvent de la compétence du „Bundesamt für Naturschutz“

Les enquêtes susmentionnées ainsi que des mémoires de fin d'études sur le tourisme cynégétique en général et dans le monde ainsi que sur la CITES sont disponibles sur le CD.



Les éléphants ne peuvent être chassés dans la Pendjari, car ils sont l'objet d'une protection totale. La délivrance d'autorisations de chasse pour d'autres animaux permet de financer pour une large part la gestion du parc.

(BfN; Office fédéral allemand pour la protection de la nature) et sont accordées si le trophée provient d'une population stable et durable et s'il existe pour l'espèce concernée un quota de chasse vérifié par le Secrétariat de la CITES.

Le tourisme cynégétique dans la Pendjari

Le tourisme cynégétique constitue la principale source de revenus générés par la réserve de biosphère de la Pendjari. En effet, la chasse de certains animaux contribue pour une part non négligeable à financer la conservation d'autres animaux du parc. Le tourisme cynégétique s'intègre dans le concept d'exploitation durable de la réserve. Pour la coopération allemande au développement, cette exploitation durable est une condition essentielle dans les cas où elle promeut le tourisme cynégétique comme source de revenus pour des réserves de faune et conseille les directions de parcs à propos de l'intégration du tourisme cynégétique dans la gestion des aires protégées.



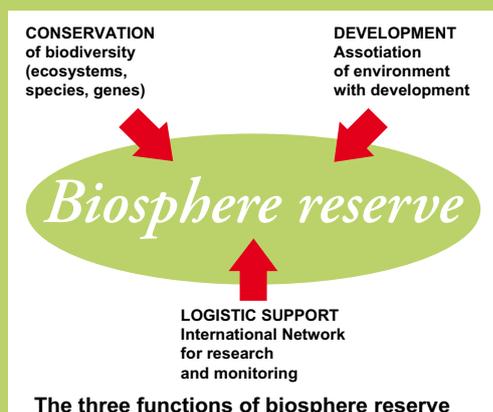
Tourisme cynégétique et durabilité

Que faut-il entendre par durabilité dans le contexte évoqué plus haut, et quels sont les aspects à prendre en compte dans le cadre de projets de coopération au développement?

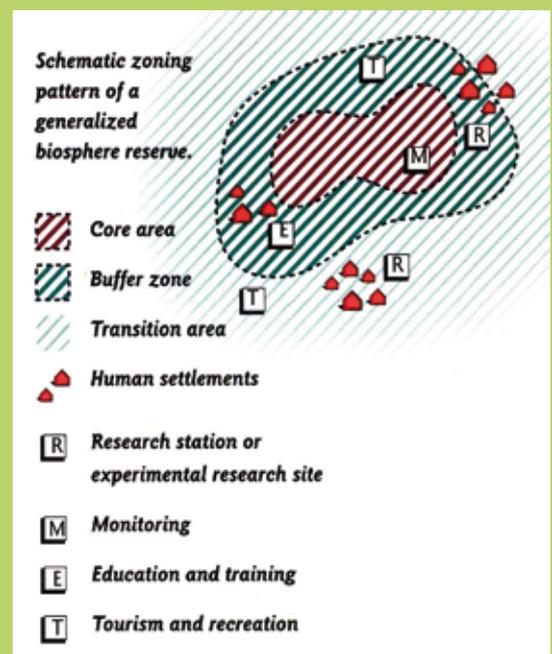
- Dans une **perspective écologique**, une gestion active de la faune sauvage est nécessaire dans de nombreuses aires protégées pour pouvoir stabiliser à long terme les populations animales, car toute aire protégée, aussi vaste soit-elle, constitue une limitation dans l'espace qui empêche les processus naturels de régulation

Qu'est-ce qu'une réserve de biosphère?

Depuis 1976, l'UNESCO désigne des réserves de biosphère par l'intermédiaire du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB). L'objectif est de promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la biosphère et de concrétiser cette ambition à titre pilote. Le Réseau mondial de réserves de biosphère englobe près de 500 sites dans plus de 100 pays. Les trois fonctions essentielles de ces réserves de biosphère sont la conservation, le développement et l'appui logistique.



Une réserve de biosphère est généralement subdivisée en 3 zones. La zone centrale d'une réserve de biosphère est souvent désignée comme parc national.



de se dérouler pleinement. Il est essentiel à cet égard de mettre un terme aux utilisations illicites. Mais il peut aussi s'avérer nécessaire de tuer une partie d'une population animale (dans un premier temps, indépendamment de la question de l'identité des exécutants) quand les populations dépassent la capacité d'absorption de l'écosystème. Les discussions concernant la meilleure façon de gérer les fortes populations d'éléphants dans le parc national Krüger en Afrique du Sud sont un exemple notoire de ce type de problème.

- Du **point de vue économique**: pour pouvoir pérenniser le fonctionnement d'une aire protégée dans sa globalité, il faut une gestion performante et institutionnalisée, ce qui à son tour suppose un financement suffisant. Comme tout autre type de tourisme, le tourisme cynégétique est aussi un mode de consommation de la nature et d'utilisation des terroirs qui permet de générer des revenus pour l'aire protégée. Il présente un avantage par rapport à d'autres formes de tourisme: un nombre relativement peu important de touristes paient un montant élevé pour une prestation exigeant relativement peu de travail et de temps. Par ailleurs, la chasse est une forme d'utilisation qui, tout comme la foresterie par exemple, peut être gérée de manière à ne prélever ou abattre que les quantités pouvant se régénérer naturellement. Autrement dit, les quotas de chasse sont définis de manière à ne pas mettre les populations animales en péril, et seuls des animaux sélectionnés (par ex. mâles ou âgés, en aucun cas des femelles en gestation) peuvent être abattus dans des zones bien délimitées.
- D'un **point de vue social** et au regard de la politique de développement, il est important que les revenus générés restent dans la région et profitent à la population locale, soit directement par des paiements compensatoires ou des emplois, soit indirectement en utilisant les revenus générés pour financer par ex. la construction d'une école.

La participation de la population à la gestion et aux profits de cette forme d'exploitation de la faune sauvage permet non seulement d'améliorer l'adhésion en faveur de l'aire protégée (un facteur essentiel pour la pérennité d'une aire protégée), elle constitue aussi une alter-

native économique à l'exploitation illégale de la faune sauvage par exemple. Elle permet en outre d'améliorer les revenus et donc de réduire la pauvreté dans la région.

Les animaux chassés: un tour d'horizon de leurs populations

Tous les animaux ne peuvent être chassés avec succès, et tous ne sont pas attractifs pour les chasseurs. Globalement, les animaux chassés sont surtout des mammifères, viennent ensuite les oiseaux. Les mammifères les plus prisés des chasseurs sont les animaux de grande taille qui peuvent se défendre. Ces grands mammifères africains très recherchés par les chasseurs venus de l'étranger sont appelés les „big five“: ce sont l'éléphant, le buffle, le lion, le léopard et le rhinocéros, les quatre premiers étant également présents dans la Pendjari. D'autres mammifères de la réserve de biosphère de la Pendjari pouvant être chassés sont indiqués ci-après. La direction du parc fixe chaque année des quotas de chasse pour chaque espèce animale, en se basant sur la population actuelle et celle que l'on désire atteindre.



Trois cobes à croissant (Kobus ellipsiprymnus) ont pu être abattus dans les zones cynégétiques en 2004.

Le tableau 1 donne un aperçu concernant certaines populations animales dans la réserve et les paramètres importants pour la direction du parc. La population potentielle est une valeur estimative indiquant, sur la base de la biomasse végétale disponible, le nombre d'animaux pouvant potentiellement vivre sur le site (capacité de charge de la réserve). La valeur ainsi obtenue est confrontée au nombre d'animaux ayant été effectivement vus dans la réserve. Sur ce point, les données émanant des observations au sol et en survol présentent parfois des écarts importants, qui montrent combien il est difficile de recenser de façon fiable des populations animales disséminées sur de vastes

Tableau 1: Sélection de mammifères pouvant être chassés dans la Pendjari

Espèce animale	Nom scientifique	Population potentielle	Populations observées		
			2000*	2002*	2003**
Éléphant	<i>Loxodonta africana</i>	2 952	430	2 600	1 180
Buffle	<i>Syncerus caffer</i>	5 904	2 650	6 700	4 020
Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>	1500	350	n.i.	1050***
Bubale	<i>Alcephalus buselaphus</i>	6 553	1 500	1 280	750
Cobe de Buffon	<i>Kobus kob</i>	42 450	2 600	4 700	n.i.
Damalisque	<i>Damaliscus lunatus korrigum</i>	5 550	n.i.	n.i.	80
Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	4 723	590	850	n.i.
Ourébi	<i>Ourebia ourebia</i>	13 638	1 780	2 600	n.i.
Cobe des roseaux	<i>Redunca redunca</i>	3 306	370	580	n.i.
Phacochère	<i>Phacochoerus africanus</i>	17 417	1 760	2 150	n.i.

Source: CENAGREF 2004/2007; * Observations au sol; ** Observations en survol; *** 2007

étendues: les observations en survol sont plutôt appropriées pour les grands mammifères comme les éléphants ou les buffles, tandis que les observations au sol ne couvrent souvent que des espaces assez restreints.

Autorisations de chasse

Dans la réserve de biosphère de la Pendjari, il existe deux zones cynégétiques contenant au total trois blocs de chasse: Porga, Batia et Konkombri. Porga (76 000 ha) et Batia (75 000 ha) constituent

la zone Est, et Konkombri (25 000 ha) la zone Ouest dans l'Atacora.

Le Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF) soumet des quotas de chasse au ministère de l'Agriculture pour approbation. Des quotas sont fixés non seulement pour les animaux indiqués plus haut, mais aussi pour les babouins ou certains oiseaux sauvages comme les pintades (mais pas pour des oiseaux aquatiques en raison de leur rareté). Tout en étant consciente que les lions sont très attractifs pour le tourisme cyné-

La chasse sportive dans la zone cynégétique „Batia“ de la réserve de biosphère de la Pendjari: les chasseurs, venus pour la plupart de l'étranger, dépensent de fortes sommes pour abattre un petit nombre d'animaux et procurent des revenus relativement importants au parc national.



Tableau 2: Quotas et prix pour 2007

Espèce	Quotas de chasse dans tous les blocs	Prix des trophées en euros *
Buffle	44	600
Lion	3	2 250
Hippopotame	6	1 500
Hippotrague rouan	36	600
Bubale	31	600
Cobe de buffon	14	250
Cobe à croissant	6	600
Guib harnaché	30	300
Cobe des roseaux	19	300
Céphalophe de Grimm	24	140
Céphalophe à flancs roux	12	150
Ourébi	24	140
Phacochère	24	140
Cynocéphale	15	30

* Coût (arrondi) uniquement pour le trophée, sans coût du safari, frais d'hébergement et autres coûts liés aux autorisations ou à l'exportation.

Source: CENAGREF 2007.

L'abattage d'un second animal (par chasseur) est plus cher.

gétique, la direction du parc n'a pas fixe de quotas de chasse pour les félidés entre 2003 et 2005, et n'autorise que 6 lions par an depuis 2006 car leur population est trop restreinte. On estime qu'environ 100 lions et une 30aine de guépards vivent dans le parc de la Pendjari (2007). L'abattage d'animaux sauvages n'est pas une nécessité d'un point de vue écologique, mais il est autorisé afin de générer des revenus. La direction du parc veille à ce que la chasse ne mette pas en péril les populations d'animaux sauvages. Dans la Pendjari, les quotas de chasse sont assez peu élevés par rapport à ce qui serait possible sans mettre une population animale en péril.

Le parc délivre en moyenne 66 permis de chasse par an. Environ un tiers de ces autorisations ont été délivrées pour des safaris composés de deux chasseurs et un guide, les deux tiers restants pour un chasseur accompagné d'un guide. Un safari dure en moyenne neuf jours. La qualité de la chasse est réputée excellente en raison de la compétence des pisteurs locaux et des guides. Dans la

Pendjari, les animaux sont trouvés rapidement par comparaison avec d'autres réserves. Lors d'un safari, un chasseur peut par exemple abattre un buffle (l'un des „big five“) et cinq antilopes différentes.

Ce qu'il en coûte au touriste pour chasser dans la Pendjari

Outre le coût du voyage aller et retour ainsi que les frais d'hébergement et le prix à payer pour l'abattage d'un animal, le chasseur doit aussi supporter les coûts du guide, du pisteur et des autres accompagnants (le touriste ne peut partir seul à la chasse). Il paie aussi le permis de chasse, une taxe d'abattage et la taxe pour l'importation temporaire d'armes de chasse, le coût des munitions ainsi que les redevances liées aux autorisations CITES et aux certificats vétérinaires. Déduction faite de ces frais, une journée de safari coûte entre 600 et 900 euros. Le tableau 2 indique les quotas de chasse et les coûts pour 2007.

Dans la Pendjari, la majorité des touristes chasseurs viennent d'Amérique du Nord (USA, Canada) et d'Europe, plus particulièrement de France. Quelques Béninois viennent aussi pratiquer la chasse sportive dans la réserve de biosphère.

La direction du parc envisage de développer le tourisme cynégétique dans les années à venir. Elle prévoit notamment d'améliorer les prestations touristiques, mais les quotas d'abattage ne seront que modérément augmentés.



Par le passé, des feux étaient souvent allumés lors de safaris. Aujourd'hui, l'administration du parc utilise les feux de manière raisonnée, entre autres pour favoriser la régénération des pâturages.

La gestion du parc et son financement

La conservation de la nature et de la biodiversité a un coût. Dans tous les pays, ce coût est financé pour l'essentiel par l'État, car la conservation de la nature est perçue comme une tâche régalienne. Généralement, les entités responsables de la ges-

l'abattage d'un animal, des recettes très importantes peuvent être générées avec un nombre assez restreint de touristes. Du point de vue de la coopération allemande, le tourisme cynégétique constitue, pour certaines aires protégées, une option qui leur permet de générer à moyen terme des revenus et d'être ainsi moins dépendantes de subsides publics nationaux et internationaux.

L'hôtel Pendjari, principale structure d'hébergement: le tourisme est l'une des principales sources de revenus du parc national.



tion d'aires protégées s'efforcent également de générer elles-mêmes des revenus afin de compléter les fonds publics, souvent insuffisants. Le tourisme est alors une option envisageable, et selon les spécificités de l'aire protégée, l'accent peut être mis sur le tourisme de randonnée, le tourisme de vision ou le tourisme cynégétique. Du point de vue des administrations de parcs nationaux, le tourisme cynégétique présente l'avantage suivant: compte tenu du prix élevé pouvant être exigé pour

Où va l'argent: objectifs et tâches de la réserve de biosphère de la Pendjari (RBP)

Le CENAGREF, entité responsable de la gestion de la réserve de biosphère, a élaboré avec la population riveraine un plan de gestion de cette aire protégée. La réserve est divisée en trois zones poursuivant des objectifs différents:

- Dans les **zones centrales**, l'objectif prioritaire est la conservation de la biodiversité, laquelle englobe la diversité génétique, la diversité des espèces et la conservation de l'écosystème. En conséquence, l'utilisation se limite à l'accompagnement scientifique et à l'écotourisme. Sauf cas exceptionnel, tout autre type d'utilisation est exclu.
- Pour les **zones cynégétiques**, la conservation de la biodiversité est également l'objectif principal. Une chasse limitée y est autorisée

Outre le tourisme cynégétique, le tourisme de vision génère également des recettes importantes pour le parc.





Dans les zones centrales du parc, la conservation de la biodiversité est prioritaire. C'est pourquoi l'utilisation est limitée à l'accompagnement scientifique et à l'écotourisme.

comme une forme d'utilisation durable. La faune sauvage est perçue comme une ressource renouvelable dont on ne prélève que les quantités pouvant se régénérer sans mettre en péril la survie de l'espèce.

- Pour les **zones tampons avoisinantes**, les modes d'exploitation agricole ainsi que les mesures de développement et de compensation sont définis au préalable.

Les actions à mener découlent de ces objectifs. Il faut notamment suivre l'évolution des populations animales et végétales et approfondir les connaissances sur ces dernières pour définir une stratégie de gestion appropriée. Il faut également veiller au respect des règles d'exploitation, repérer et sanctionner les infractions ou optimiser les réglementations, ce qui implique de coopérer avec les communes et d'harmoniser les activités avec leurs plans de développement. Troisième champ d'action important: il faut impliquer les populations riveraines dans les activités, les former à cet effet et leur assurer une part équitable des revenus. Ainsi, les pisteurs des villages reçoivent une rémunération pour leur travail et les villages reçoivent 30 % des recettes générées par les taxes d'abattage grâce à la coopération avec les associations villageoises.

Les recettes du parc

Actuellement, la réserve de biosphère de la Pendjari est essentiellement financée par le tourisme cynégétique et par des subsides de la coopération internationale.

Env. 70 % des revenus générés par la réserve de biosphère restent dans la réserve ou y reviennent sous forme de salaires. 30 % des revenus sont destinés à la direction centrale à Cotonou qui les utilise pour le financement d'autres activités des services de conservation de la nature. En 2007, les recettes de la réserve de biosphère se chiffraient à 141 millions de francs béninois ou FCFA (env. 215 000 euros), dont la plus grande part (87 millions de FCFA) provient du tourisme cynégétique. Grâce aux droits d'entrée, la vente des articles, aux



Des véhicules tout terrain sont une nécessité absolue pour travailler dans le vaste territoire de la Pendjari dont les pistes sont souvent impraticables.

Entrée vers l'hôtel
3 étoiles dans le parc
national de la Pendjari.



taxes des véhicules et à la pêche et d'autres recettes diverses ont permis de générer 54 millions de FCFA supplémentaires.

La réserve de biosphère a bénéficié en outre d'un appui international de l'UE, du Fonds pour l'Environnement Mondial, et de l'Allemagne. Toutes subsides internationaux sont octroyés pour une affectation précise et pour une durée limitée. Ils servent par exemple à financer des actions de développement communautaire, des études, des équipements ou la qualification de personnels. En 2003, l'appui cumulé fourni par l'Allemagne se chiffrait à quelque 4,5 millions d'euros.

Pour la Pendjari, deux options sont actuellement tentées afin de garantir à long terme le financement de la réserve. L'une d'entre elles est la constitution d'un fonds de réserve (trust fund) placé à long terme et dédié spécialement à la réserve de biosphère. Une condition importante pour les bailleurs (internationaux) du premier apport de fonds était que la direction du parc dresse régulièrement des plans d'exploitation et soit en mesure de documenter les dépenses sous une forme transparente.

La seconde option consiste à accroître les rentrées de fonds propres. Dans cette optique, la direction de la réserve a augmenté les recettes émanant du tourisme cynégétique en relevant notamment les taxes d'abattage, et les recettes issues du tourisme de vision en accueillant un nombre plus important de touristes.

Les dépenses

Les dépenses courantes se situent de manière constante autour de 270 millions de FCFA par an (env. 412 000 euros). Ce chiffre se réfère uniquement aux montants qui passent sur les comptes de la réserve. Mais bon nombre de mesures bénéficiant de financements internationaux sont gérées directement comme prestations de biens ou de services, et ne figurent ni dans les recettes ni dans les dépenses de la réserve. La plus large part des dépenses (env. 41 %) sont des frais de personnel. Au total, 130 personnes travaillent dans le parc et ses alentours pour la réserve dont 40 avec un contrat de travail avec le Parc, 90 % d'entre elles étant des collaborateurs issus des villages avoisinants.

D'autres rubriques de coûts importantes sont les équipements et l'entretien des infrastructures qui représentent ensemble environ 25 % des dépenses totales. D'autres postes importants comme l'achat, l'entretien et le fonctionnement des équipements de même que les coûts liés aux études et à la formation du personnel ainsi que les coûts administratifs complètent le scénario des coûts récurrents. Ces relations ne tiennent pas compte des versements aux organisations villageoises qui reçoivent 30 % des recettes brutes issues de la gestion des zones de chasse partagés directement avec la population et de la part des recettes versées d'office à la Direction Générale du CENAGREF.

Des comparaisons avec le financement d'autres aires protégées africaines et la part du tourisme cynégétique dans ce financement sont disponibles sur le CD et sous: http://www.pendjari.net/IMG/pdf/pendjari_plan_d_affaires.pdf

À l'avenir, la direction du parc entend maintenir les dépenses à un niveau constant en gardant la même structure de dépenses. En 2007, env. 30 % des dépenses de la réserve ont pu être couverts grâce à ses propres recettes issues du tourisme. La direction du parc espère, dans les années à venir, pouvoir couvrir par elle-même le tiers de ses dépenses courantes, soit 90 millions de FCFA.

L'implication de la population villageoise

L'AVIGREF (Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune) est l'organe qui, au niveau des villages, s'investit pour la concrétisation des objectifs de la réserve de biosphère dans les zones cynégétiques, et au travers duquel s'effectue la redistribution aux villageois(es) d'une partie des recettes générées dans le parc par la chasse sportive. Grâce aux AVIGREF, les bénéficiaires issus de la chasse sportive réglementée profitent depuis maintenant sept ans à un nombre grandissant de villageois, tandis que le braconnage ne profite qu'aux seuls braconniers.

AVIGREF est l'exemple béninois de la participation des riverains à la gestion de réserves de biosphère préconisée par la stratégie de Séville (cf. encadré). Les AVIGREF furent créés dès le milieu des années 1990 dans le cadre de la décentralisation du ministère de l'Agriculture et leur existence était nécessaire à la reconnaissance du parc national comme réserve de biosphère. Toute personne résidente dans un des villages riverains est en droit d'adhérer à un AVIGREF. En 2004, il existait des AVIGREF réunissant 900 membres au total dans 22 villages des zones cynégétiques. En 2007 le nombre des adhérents dépasse les 1800 déjà. L'Union des AVIGREF défend les intérêts des villages dans les différents organes de la réserve de biosphère de la Pendjari.



Dans une aire protégée aussi vaste que la Pendjari, l'utilisation de systèmes de positionnement géographique (GPS) est essentielle pour permettre aux éco-gardes de travailler de manière efficace.

Les fonctions des AVIGREF

- Sensibiliser les populations villageoises à la conservation de la faune et de son habitat
- Informer les populations villageoises sur la réglementation béninoise en matière de conservation et de chasse
- Fournir des prestations d'appui à l'administration de la réserve de biosphère, par exemple à l'occasion de safaris
- Veiller au respect des règles en vigueur en matière de chasse et d'exploitation
- Assurer l'utilisation et la distribution des revenus émanant de la chasse contrôlée dans l'intérêt général des villages
- Participer à des activités visant à améliorer la

Dans la „Vision de Séville pour le XXI^e siècle“, également appelée Stratégie de Séville, la Conférence de l'UNESCO sur les réserves de biosphère qui s'est tenue en 1995 à Séville a défini de nouvelles orientations pour le réseau mondial des réserves de biosphère, sur la base des principes du développement durable et de l'Agenda 21. L'innovation majeure était la conciliation de la conservation de la nature et de l'utilisation de ses ressources. Autrement dit, les populations vivant dans les réserves de biosphère sont associées à l'aménagement et à la gestion de ces réserves en tenant compte de leurs intérêts, mais aussi en faisant appel dans des proportions accrues à leur responsabilité.

situation économique de la zone de développement et de la zone tampon de la réserve ou organiser ces activités dans les villages.

Les revenus des AVIGREF

- 30 % de leurs revenus proviennent du tourisme cynégétique, plus précisément de ce que doivent verser les touristes pour pouvoir abattre un animal. Grâce à l'union de tous les AVIGREF villageois, ces revenus sont redistribués aux AVIGREF des différents villages selon une clé de répartition préalablement définie. En 2004, le montant total redistribué se chiffrait à 22 millions de FCFA (env. 33 000 euros) et en 2007 à 27,8 millions de FCFA (env. 42 500 euros)
- Elles perçoivent le produit de la vente de la viande des animaux abattus. L'AVIGREF ayant fourni le personnel pour la chasse de l'animal reçoit la viande de cet animal et le produit de sa vente. Il s'agissait, pour 2003/2004, de la viande de 194 animaux abattus par des chasseurs et en 2007 de 137 animaux, avec un poids de 11 tonnes.
- Des revenus leur sont également assurés grâce à des prestations de services lors des safaris de chasse, comme par ex. les activités de pisteur ou de guide ou l'entretien des campements. Les AVIGREF mettent à disposition certains de leurs membres, auxquels les chasseurs étrangers paient un tarif horaire fixe de 2 000 FCFA (2004), sur lequel 500 FCFA vont à l'union des AVIGREF et 1 500 FCFA directement à la personne concernée.
- Ils perçoivent également les droits d'adhésion et les cotisations de leurs membres. Le montant des cotisations et les dérogations relèvent de la décision de l'assemblée générale des AVIGREF.



Assemblée générale des AVIGREF en 2003: cette union des organisations villageoises soutient le parc et défend les intérêts de la population locale.

À titre de comparaison: la chasse en Allemagne

L'évolution du droit de chasse

Jusqu'au début du Moyen Âge, la chasse était ouverte à tous en Allemagne. Durant le Moyen Âge, l'accroissement de la population se traduit par des besoins accrus en surfaces agricoles et terrains à bâtir tout en accentuant la pression sur la faune sauvage. Mérovingiens et Carolingiens délimitèrent pour la première fois des forêts (forestis) composées de bois et de terres incultes ainsi que des forêts domaniales appartenant à la Couronne (silva). Dans le premier cas, ils cédaient des forêts ou octroyaient des droits d'usage à l'aristocratie naissante. Les dynasties ultérieures étendirent le „Wildbann“ royal (exclusivité du droit de chasse) à des territoires autres que les domaines royaux tout en octroyant des privilèges de chasse à la noblesse et à la chevalerie. Le droit de chasse universel fut totalement supprimé au 16^e siècle, excluant du même coup les populations rurales de la chasse.

La chasse comme mode d'utilisation des forêts et terroirs se trouvait donc ainsi liée à la propriété foncière, c'est-à-dire à des droits d'usage sur des territoires délimités. Aujourd'hui encore, ce principe d'accès à la chasse est prioritaire dans les zones de chasse publiques et privées en Allemagne (par opposition à l'accès par l'achat de licences de chasse pour des espèces animales précises comme par ex. au Bénin). La distinction qui est faite encore de nos jours entre le gros et le petit gibier est le prolongement des privilèges octroyés au Moyen Âge à la noblesse: la haute noblesse (rois, princes, ducs, etc.) pouvait chasser le gibier noble (cerfs, daims, chamois et sangliers, grands rapaces), et la petite noblesse (écuyers, chevaliers, barons) n'avait droit qu'au „petit gibier“ (chevreuils, lièvres, petits rapaces, petit gibier à plumes).

Les privilèges de chasse de la noblesse furent abolis au lendemain de la Révolution française. En Allemagne, le droit de chasse fut remanié vers le milieu du 19^e siècle et lié à la propriété de terres. De nos jours, l'Allemagne est divisée en quelque 50 000 terrains de chasse régis par la loi fédérale sur les terrains de chasse. Sont autorisés à chasser les propriétaires de terrains de chasse ou des particuliers qui louent un droit de chasse sur un terrain de chasse déterminé. Une formation est nécessaire

pour obtenir le permis de chasser. Des périodes de chasse différentes sont fixées selon les espèces et le type de gibier. En outre, les quantités d'animaux pouvant être chassés sur les différents terrains de chasse sont fixées par les autorités locales compétentes (administration de district, administration des forêts). Les quotas de chasse sont fixés en fonction des populations effectives des différentes espèces. Si, comme souvent en Allemagne, les populations d'animaux sauvages sont trop importantes et mettent en péril les écosystèmes, les quotas doivent être revus à la hausse. Depuis de longues années, de très fortes densités de population pour certaines espèces de grand gibier (chevreuils, cerfs, sangliers) ont fait subir de considérables dégâts à la végétation forestière. Dans un tel contexte, la chasse réglementée constitue une forme de gestion de la faune sauvage. Elle contribue à la protection et à l'aménagement des espaces naturels, et s'avère nécessaire pour la conservation de la forêt et la préservation de sa fonction en tant qu'écosystème.

Le braconnage

Au Moyen Âge, la chasse paysanne fut peu à peu interdite en Allemagne. L'extension du braconnage est allée de pair avec la suppression progressive de la liberté de chasser. Dans sa grande majorité, la population n'acceptait pas que le braconnage fût perçu comme un délit au même titre que le pillage ou d'autres formes de vol et protégeait souvent les braconniers ou bandes de brigands qui s'adonnaient au braconnage. La vie à la campagne était souvent très modeste et contrastait de façon flagrante avec l'étalage de luxe de l'aristocratie. Vers la fin du Moyen Âge, la viande devint un produit de luxe, et le braconnage, l'expression d'une forme de résistance contre les puissants qui menaient grand train. Bien souvent, la population ne voyait pas dans les braconniers des malfaiteurs, mais plutôt des héros. Robin Hood est l'exemple même du braconnier au grand cœur qui vole pour aider son prochain. D'autres exemples sont Hiesel dans le Sud de l'Allemagne ou Hans Tausendteufel dans la région de Mannheim.

Au Moyen Âge, le braconnage était sévèrement puni. Les peines variaient selon le type de gibier, les armes utilisées et le territoire: cela pouvait aller d'une amende à la peine capitale en passant par l'aveuglement, les mutilations, la réclusion ou la condition de galérien. Apporter son soutien à des

braconniers seuls ou en bande était également sanctionné. Malgré tout, le braconnage était un véritable délit de masse que commettaient aussi bien de braves paysans, des bergers ou des chasseurs que des travailleurs migrants, des charpentiers ou des tailleurs quand une occasion favorable se présentait. La plupart des braconniers étaient des journaliers et le braconnage s'amplifiait en temps de guerre ou de crise économique. Il était également pratiqué par appât du gain, par ex. par des tanneurs, des aubergistes ou des braconniers professionnels. Au 19^e siècle, les peines draconiennes ayant été abolies et la noblesse privée de ses pouvoirs, le braconnage devint l'épreuve de courage favorite des jeunes gens du village, qui pouvaient ainsi faire démontrer leur habileté et de leur courage et provoquer la confrontation avec les gendarmes. Le braconnage constitue encore un délit de nos jours. En 1999, 1 284 cas ont été signalés en Allemagne. Au cours des 15 dernières années, le nombre de plaintes déposées pour braconnage se situait entre 1 000 et 2 000 cas par an, et le taux de cas élucidés varie entre 30 et 40 % selon les années.

Les chasseurs

Il y a aujourd'hui environ 383 600 chasseurs en Allemagne. La proportion de femmes ne cesse d'augmenter et se situe actuellement aux alentours de 10 %. On compte en Allemagne un chasseur pour 244 habitants, ce qui est très peu dans le contexte européen: un habitant sur 17 pratique la chasse en Finlande, un sur 11 en Norvège, un sur 40 en France et un sur 70 en Autriche. Dans les pays de très petite taille ou anciennement communistes, la proportion de chasseurs par rapport à l'ensemble de la population est plus faible qu'en Allemagne: elle est d'un chasseur pour 385 habitants en Pologne, et d'un pour 522 habitants aux Pays-Bas.

La formation de chasseur, obligatoire en Allemagne, est ouverte à tous et comporte également des thèmes tels que l'éthique du chasseur et la conservation des sites naturels. Pour les chasseurs non professionnels, autrement dit les particuliers ne travaillant pas dans l'économie forestière, la chasse est aujourd'hui un loisir coûteux et qui demande beaucoup de temps libre. Le besoin de se détendre, le goût de l'aventure ainsi que l'envie de „se mesurer“ avec les animaux sauvages sont des motivations importantes.

Pour approfondir le sujet, nous recommandons Rösener (2004) „Die Geschichte der Jagd“ (L'histoire de la chasse) ainsi que les liens indiqués en annexe concernant les associations de chasse allemandes.

Partie 3

La domestication des aulacodes

Des dessins montrant les divers comportements de l'animal sont utilisés pour la formation de nouveaux éleveurs et sélectionneurs d'aulacodes.

On est parvenu, en un temps relativement court, à domestiquer l'agouti sauvage et à l'élever en enclos.

La domestication des animaux est considérée comme une des grandes conquêtes de l'humanité, au même titre que la maîtrise du feu et l'invention de l'agriculture. Tous nos animaux d'élevage actuels sont issus d'animaux sauvages. Au fil des siècles ou même des millénaires, l'homme les a fait évoluer par croisement et sélection et par une alimentation appropriée. Toutefois, il y a peu d'animaux qui supportent de vivre sous la dépendance de l'homme. Depuis que le premier animal, le chien, a été domestiqué il y a environ 6 500 ans, seules 25 à 30 espèces sur plus de 6 000 espèces de mammifères sont devenues des compagnons de l'homme comme animaux domestiques ou d'élevage.

De nombreuses tentatives visant à domestiquer d'autres espèces se sont soldées par des échecs. Les aulacodes (ou agoutis) sont l'un des exemples les plus récents de domestication réussie. Les aulacodes sont désormais des animaux d'élevage, leur viande est très appréciée au Bénin et quasi inconnue en Europe. „La viande d'agouti n'est pas une viande que les Blancs apprécient, car elle leur rappelle le rat qu'ils ont chez eux. Ils confondent l'agouti avec le rat.“ Telle est l'explication que donne la patronne d'un restaurant au Bénin.

Dans le film „Les épines douces“ (Die zarten Stacheln) de Tilman Przyrembel, des jeunes du Bénin racontent l'histoire de l'aulacode. Ils parlent de l'élevage des agoutis et de leurs perspectives professionnelles. En racontant ainsi leurs anecdotes, leurs expériences et leurs rêves, ces jeunes parlent non seulement de ces rongeurs, mais aussi d'une société où le travail rémunéré pour les jeunes est rare.

Le film dure 18 minutes et peut être visionné en français ou en allemand. Les séquences du film assorties de renvois vers des informations complémentaires sont présentées ci-après.



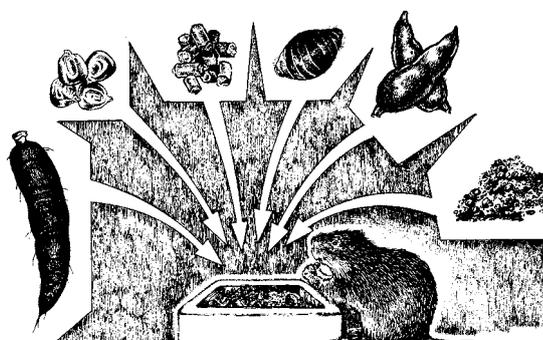


Les séquences du film "Les épines douces"

Durée	Contenu	Renvoi au chapitre	Page
0:00 – 1:25	Présentation des agoutis et des jeunes Béninois	Fiche signalétique de l'aulacode	32
1:26 – 5:00	Les jeunes expliquent pourquoi ils désirent se lancer dans l'élevage d'aulacodes. Ils parlent des conditions d'élevage et montrent comment ils préparent les rations alimentaires des agoutis.	Le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes", Une source de revenus pour les agriculteurs	51
	Un formateur parle des débuts de l'aulacodiculture en Afrique occidentale et de sa propagation actuelle.	Le processus de domestication	32
5:01 – 5:25	Explications relatives à l'origine du mot agouti, aux spécificités de la domestication et à l'habitat de l'agouti sauvage.	Fiche signalétique de l'aulacode	32
5:26 – 7:50	Des femmes dans un restaurant de rue, un hôtelier et son cuisinier ainsi que deux marchandes donnent leur avis sur la viande d'agouti, disent où ils se procurent la viande, comment ils la cuisinent et à quel rythme ils en consomment.	Le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes", alimentation et revenus des paysans	51
	Ils expliquent les différences qui existent entre les aulacodes domestiqués et les agoutis sauvages et leur viande.	Informations sur la République du Bénin, économie, population	36
7:51 – 9:30	Des jeunes du village, la marchande et l'hôtelier informent sur les prix exigés pour les agoutis.	Le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes", alimentation et revenus des paysans	51
9:31 – 10:20	Rosiline et le formateur expliquent comment on tue les aulacodes et les précautions qu'il faut prendre.		
10:21 – 13:24	Des jeunes, des formateurs, l'hôtelier et les marchandes expliquent les avantages de l'élevage et de la reproduction, et parlent des revenus et de la sécurité que peut offrir l'élevage d'aulacodes.	Le processus de domestication Le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes", une source de revenus pour les agriculteurs	32 51
13:25 – 15:05	Des jeunes du village et des écoliers de la ville parlent de leurs projets professionnels.	Informations régionales, Économie	36
15:06 – 18:00	Le formateur explique les avantages de l'aulacodiculture pour les franges de population pauvres; les jeunes du village parlent de leur projet de devenir des éleveurs d'aulacodes.	Le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes"	51

Fiche signalétique de l'aulacode

L'aulacode (*Trynomys swinderianus*), plus communément connu sous le nom d'agouti, était tout particulièrement prédestiné à être domestiqué et à devenir un animal d'élevage en raison de deux caractéristiques: cet animal de la famille des porcs-épics est l'un des animaux sauvages les plus appréciés en Afrique centrale pour sa viande, et il ne fait l'objet au Bénin d'aucun tabou religieux ou culinaire.



Les aulacodes sont des animaux nocturnes qui se nourrissent de légumes, de graminées et de fruits.

L'habitat naturel de l'aulacode se situe sous les tropiques entre 10 ° et 15 ° de latitude nord et entre 20 et 30 ° de latitude sud, une région où les précipitations annuelles atteignent au moins 750 mm. L'aulacode vit de préférence aux abords de zones humides, parmi les roseaux ou les broussailles. On le rencontre aussi fréquemment dans les plantations de canne à sucre et les champs de maïs où il peut causer des dégâts considérables. L'agouti est un animal nocturne qui se nourrit de graminées et de fruits.

Les agoutis sauvages peuvent atteindre une taille de 50 cm de long et un poids de 3 kg pour les femelles et 4,5 kg pour les mâles. Ils ont des incisives dès la naissance et une excellente ouïe. L'aulacode est absolument inoffensif et prend la fuite en cas de danger. Il peut alors faire des sauts de 2 m de long et 4 m de haut. Les agoutis vivent en petits groupes composés d'un mâle et de plusieurs femelles. Les mâles atteignent leur maturité sexuelle vers l'âge de 7 à 8 mois. Les femelles peuvent être pleines dès l'âge de six mois à peine. La gestation dure cinq mois, et chaque portée compte entre un et trois petits. Une femelle peut être de nouveau en gestation au bout de sept mois.

La viande d'agouti est très appréciée. Chassés dans la nature, les animaux sont ensuite vendus sur les marchés. Les populations d'agoutis sauvages ont ainsi été fortement décimées.

Le processus de domestication

Dans plusieurs pays d'Afrique occidentale et centrale, la domestication des aulacodes avait déjà été tentée dans les années 1970. L'une des principales motivations des agriculteurs était le prix élevé qu'ils pouvaient obtenir pour la viande d'agouti. Les gouvernements, quant à eux, étaient en quête d'options de production alimentaire exigeant des surfaces peu importantes. Ces tentatives de domestication furent des échecs, car on savait trop peu de choses sur la reproduction, les habitudes alimentaires et les maladies des agoutis. Le processus de domestication qui a été lancé par la suite s'est étalé sur une quinzaine d'années et a permis d'habituer les animaux à l'homme et l'homme à l'animal.

Une phase de recherche intensive (1983-1988)

Au départ, on savait peu de choses sur la façon dont ces animaux vivaient dans la nature. On ignorait également si les agoutis capturés pourraient vivre en captivité et quelles devaient être leurs conditions d'élevage et leur alimentation. Dans une première station d'élevage, des agriculteurs et des éleveurs ont d'abord expérimenté divers types d'enclos et de rations alimentaires. Ils





ont observé ces animaux sauvages en captivité, la façon dont ils se comportaient dans les différents types d'habitat et quelle alimentation ils acceptaient. Certaines de ces expériences semblaient prometteuses, mais la plupart furent des échecs. On obtint surtout des indications sur les conditions dans lesquelles les aulacodes ne pouvaient pas survivre. Ils dépérissent en peu de temps, le taux de mortalité était d'environ 59 % en 1985.

Jusqu'alors, l'appui allemand avait été fourni dans le cadre d'un petit projet expérimental, mais en 1985, l'Allemagne prit un engagement à moyen terme pour un projet de plus grande envergure. Les conditions étaient ainsi réunies pour permettre aux Béninois de se lancer dans un travail de recherche systématique et intensif. On put ainsi développer les infrastructures de la station d'élevage de Godomey et acheter de nouveaux agoutis sauvages. Les recherches furent menées en étroite coopération avec des universités, notamment du Bénin, du Togo, du Sénégal et d'Allemagne, ainsi qu'avec des laboratoires africains d'analyses de fourrages.

Les chercheurs se concentrèrent sur les questions liées à l'alimentation, la santé animale, le comportement grégaire et la sélection, et développèrent un programme de sélection des agoutis, en fonction de critères tels que la taille des portées, le poids à la naissance et au 5e mois, la docilité, la qualité du sperme et les portées des parents et

fratries. Ils purent ainsi développer de façon systématique les paramètres souhaités, notamment des animaux sains avec de grosses portées et une croissance rapide. Durant cette période, les conditions d'élevage furent encore améliorées, ce qui permit de faire reculer le taux de mortalité des aulacodes (env. 33 % en 1989).

Il était essentiel, pour l'élevage ultérieur dans les petites exploitations agricoles, que les éleveurs apprennent à juguler et combattre les maladies animales grâce à de bonnes conditions d'hygiène, des rations alimentaires équilibrées et des remèdes naturels disponibles sur place. Grâce à tout cela, les petits agriculteurs sont aujourd'hui à même d'élever des aulacodes de façon autonome et sans frais vétérinaires supplémentaires.

L'optimisation des sélections et les premiers essais en exploitation (1989-1996)

Entre 1989 et 1996, le nombre d'agoutis d'élevage dans la région du projet est passé de quelques centaines à près de 6 500 animaux. Fin 1996, on comptait dans la région environ 285 éleveurs et 65 éleveuses d'aulacodes.

Durant cette phase, les sélectionneurs de la station d'élevage divisent les aulacodes en deux groupes: un groupe de multiplication et un groupe d'engraissement. Pour les animaux du premier groupe, les critères de sélection restent les mêmes qu'auparavant. Le groupe d'engraissement est composé des aulacodes jugés inaptes pour la sélection. Au cours des sept années de cette phase, la sélection a pu être encore améliorée: le poids des jeunes agoutis a augmenté au fil des générations, et les chercheurs trouvent une méthode pour repérer les femelles en gestation, ce qui permet de gérer plus efficacement l'accouplement des animaux. Grâce à des cultures fourragères diversifiées au sein même de la station d'élevage et à de nouveaux enseignements concernant l'hygiène et les conditions d'élevage, les animaux s'adaptent et finissent par ne plus ressentir la présence humaine comme un facteur de stress. Cela se traduit par une baisse constante du taux de mortalité des agoutis de la station, qui varie alors entre 18 % et 26 % par an. Dans le même temps, les sélectionneurs passent d'un élevage au sol à l'élevage en cages, et peuvent ainsi accroître le nombre d'animaux élevés à la station. Ces agoutis supplémentaires étaient indis-

Cet animal naguère craintif a fini par s'accoutumer à la présence humaine.

Ce type d'élevage en captivité, encore peu répandu jusqu'alors, était totalement nouveau pour de nombreux Béninois(e)s. Il faut, par exemple, nourrir les animaux de façon régulière.



De simples cages permettent à des paysan(ne)s d'élever des agoutis qui leur procurent des revenus substantiels.

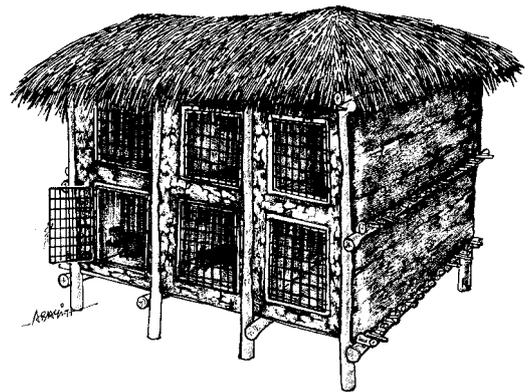
pensables pour démarrer les essais à la ferme.

Près d'une centaine d'agriculteurs de 22 localités du Sud du Bénin sont alors retenus pour réaliser ces tests. Ils tentent d'élever les agoutis sélectionnés à la station dans les conditions de terrain, et testent différents modes d'élevage. Ces „agriculteurs pilotes“ bénéficient d'un encadrement intensif de la station et de stages de formation réguliers. En outre, les sélectionneurs de la station élaborent avec les agriculteurs un programme de suivi afin d'assurer une évaluation systématique des essais à la ferme. Les éleveurs apprennent par exemple quels déchets de cuisine peuvent être utilisés ou non pour l'alimentation des aulacodes. Les formateurs veillent dès le départ à promouvoir également les échanges entre agriculteurs.

Pour les paysan(ne)s, cette façon d'élever les agoutis était nouvelle. Leurs autres animaux d'élevage (la volaille par exemple) se déplaçaient librement dans la ferme et cherchaient eux-mêmes leur nourriture. L'élevage traditionnel de type extensif demandait peu de travail. Il n'en était pas de même pour les agoutis: il fallait construire des

cages, car sinon les animaux se seraient enfuis. Il fallait aussi nettoyer les cages et alimenter régulièrement les agoutis en leur amenant la nourriture dont ils avaient besoin: de l'herbe coupée aux alentours, mais aussi des déchets de cuisine qu'il fallait collecter et trier spécialement pour les aulacodes. Même si chacun des agriculteurs n'avait souvent pas plus de dix aulacodes, ils ont pu ainsi expérimenter le passage d'un élevage extensif à l'élevage intensif. Ayant pu constater qu'une alimentation et des soins de qualité améliorent la croissance et la durée de vie des aulacodes, bon nombre de paysan(ne)s ont ensuite transposé ces méthodes à leurs autres animaux, comme la volaille par exemple.

À partir du moment où les essais à la ferme ont produit des résultats tangibles et qu'on a pu trouver des méthodes appropriées pour élever, engraisser et vendre les aulacodes dans les exploitations, d'autres paysan(ne)s ont peu à peu été associés à cet élevage. Les „agriculteurs pilotes“ sont alors devenus des formateurs chargés d'initier les novices. En 1995, les agriculteurs ont créé leur propre organisation, l'Association béninoise des éleveurs d'aulacodes (ABEA).



Le développement de l'aulacodiculture (1997 à aujourd'hui)

En 2000, le nombre d'aulacodes reproducteurs au Bénin était évalué entre 4 000 et 5 000. En outre, env. 1 000 aulacodiculteurs et 200 aulacodicultrices élevaient au total quelque 35 000 agoutis en engraissement. Désormais, grâce à la valorisation des acquis, les producteurs sont en mesure d'influer sur d'importants facteurs déterminant la rentabilité de l'aulacodiculture.



L'aulacodiculture est aujourd'hui au Bénin un métier à part entière. Environ 3 200 Béninois(e)s pratiquent cet élevage et la tendance est à la hausse.

Le programme de sélection a été poursuivi par des éleveurs motivés, qui expérimentent maintenant avec des mutants (couleur de robe) réputés être plus dociles. En outre, ces éleveurs poursuivent le programme de suivi et documentent les améliorations apportées au niveau de la sélection et de l'élevage. Les éleveurs les plus performants sont primés.

De plus en plus, les éleveurs chevronnés ont pris en charge la formation et l'encadrement des nouveaux éleveurs. Ils ont organisé ces activités par l'intermédiaire de l'ABEA et d'autres organisations dont certaines ont été spécialement créées à cet effet. L'expérience accumulée par les paysans dans le cadre des essais à la ferme, mais aussi celle qu'ils ont pu acquérir en transmettant leur savoir à d'autres agriculteurs ont été des éléments précieux pour la diffusion des connaissances sur l'aulacodiculture à l'échelle du pays.

Les paysan(ne)s qui démarraient un élevage d'aulacodes ont pu acheter de jeunes animaux à la station d'élevage. À cet effet et pour l'achat de matériaux pour la construction de cages, des micro-crédits leur ont été octroyés en cas de besoin. L'aulacodiculture est désormais devenue au

Bénin un secteur d'activité à part entière au sein de l'agriculture.

Par le biais des associations d'aulacodiculteurs, notamment l'ABEA, le savoir-faire est aussi transmis aux agriculteurs intéressés dans les pays voisins. Deux conférences internationales sur l'aulacodiculture se sont déjà tenues à Cotonou.

Aujourd'hui, l'aulacodiculture est un secteur d'activité à part entière. Environ 3 200 Béninois(es) élèvent des agoutis, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Selon des estimations, les petites exploitations agricoles réalisent plus de la moitié de leurs revenus annuels grâce à l'aulacodiculture. Le nombre total d'agoutis d'élevage au Bénin est évalué à environ 72 000 (cf. aussi partie 5, La situation en 2003).

Partie 4

Informations régionales



Informations sur la République du Bénin

	Bénin	Allemagne
Superficie	112 622 km ²	357 022 km ²
Zone maritime	2 458 km ²	18 385 km ²
Population	7,9 millions	82,6 millions
Densité de population		env. 230 habitant(e)s/km ²
Espérance de vie	54 ans	78,7 ans
Taux d'analphabétisme	66,4 % (hommes: 53,6 %; femmes: 77,4 %)	Analphabètes absolus: moins de 1 % (valeur estimée)
PIB	3,5 milliards de dollars US	2 403,2 milliards de dollars US
PIB/hab.(ppa*)	1 115 dollars US	27 756 dollars US
IDH	0,431 (Rang: 162e sur 177)	0,930 (Rang: 20e sur 177)
Empreinte écologique	1,0 ha/personne	4,8 ha/personne (2001)
Couverture forestière	2 650 000 ha, soit 3,5 % de la couverture forestière initiale, étant entendu que celle-ci ne représentait que 15,5 % du territoire national (1996)	10 740 000 ha, soit 26,3 % de la couverture forestière initiale, laquelle représentait 92,6 % du territoire national (1996)
Aires protégées dans les catégories de gestion-I-V de l'UICN	6,7 % (2004)	29,3 % (2004), dont la plus grande part (env. 80 %) sont faiblement protégées (catégorie V)

*ppa: (corrigé à) parité de pouvoir d'achat

Sources et informations complémentaires: PNUD 2004 / www.undp.org, WWF 2004 / www.panda.org,

World Ressource Institute: Earthtrends / www.earthtrends.wri.org; sauf indication contraire, les données se réfèrent à l'année 2003.



Les deux sites du Bénin désignés comme réserves de biosphère par l'UNESCO.

Source: MAPS 'N' FACTS, The Learning Company software

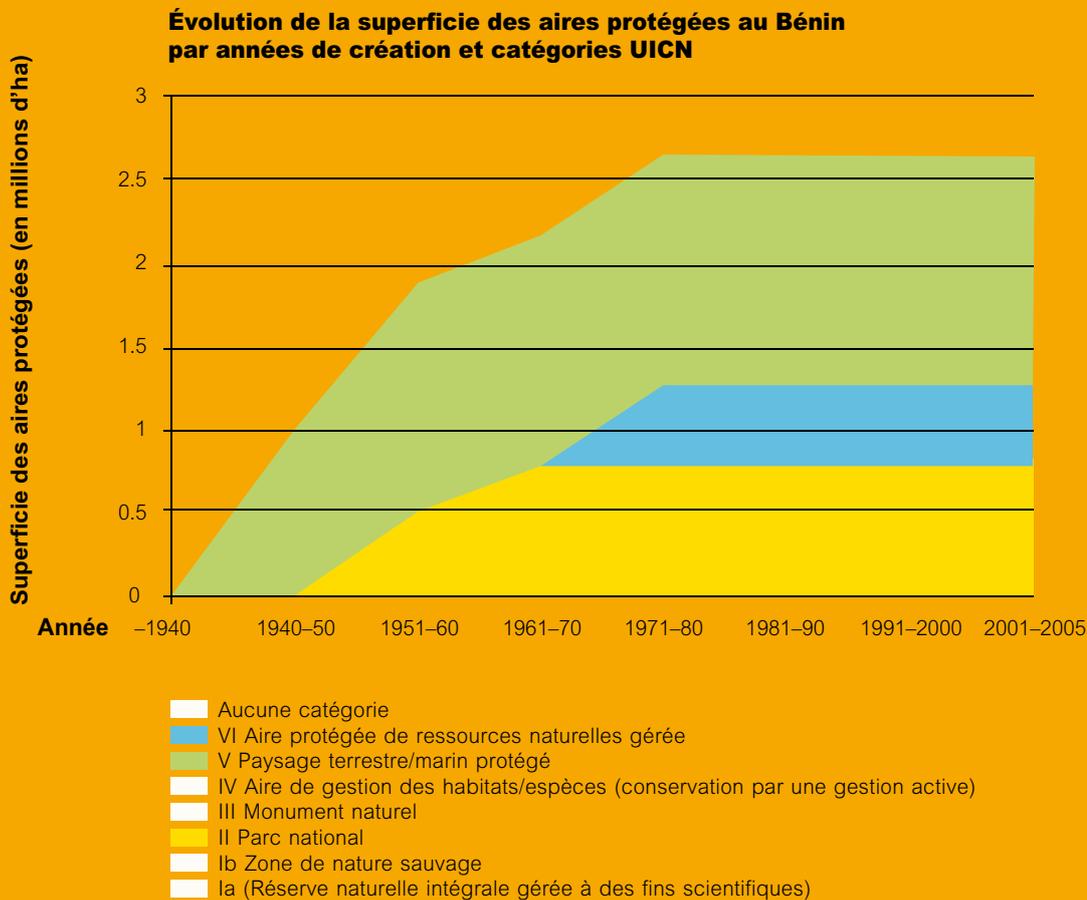
Écosystèmes et aires protégées

Du Sud au Nord du Bénin, on distingue cinq paysages morphologiques, avec un climat de plus en plus sec à mesure qu'on avance vers le nord:

- La plaine côtière au sud parsemée de lagunes, de bas-fonds marécageux et de lacs, où prédominent les mangroves.
- Au nord de cette zone s'étendent des plateaux fertiles appelés „terre de barre“ (de „barro“, argile en portugais), dont l'altitude culmine à 250 m, avec au centre la dépression dite de „La Lama“ et la forêt de la Lama.
- À la transition entre le climat subéquatorial humide et le climat soudanien semi-aride plus au nord, on trouve le plateau cristallin avec des reliefs culminant à 400 mètres. La végétation y est dominée par les forêts sèches et les savanes.
- Au nord-ouest du pays se trouvent les contreforts du massif du Togo, la chaîne de l'Atacora qui culmine à 800 m, avec des sols pauvres.
- À l'ouest de la chaîne de l'Atacora se trouvent

les bassins du Niger et de la Pendjari, avec un relief peu accidenté où dominent les savanes sèches.

Le Bénin a signé le Protocole de Kyoto et la Convention sur la diversité biologique. En 1993 fut créé le ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) rebaptisé en MEPN, Ministère de l'Environnement et de Protection de la Nature, qui depuis 2006 est compétent non seulement pour le suivi de l'environnement, mais aussi pour la conservation des ressources naturelles. Il partage cette dernière tâche avec les ministères chargés de la gestion des diverses ressources, comme le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). En 2001, le Bénin a élaboré un programme national de gestion de l'environnement. Les principaux problèmes écologiques du pays sont le recul des forêts primaires, la dégradation des sols arables, la pêche abusive dans les zones lagunaires, la pollution de l'air et l'érosion côtière. Les grandes orientations



Même si le Bénin n'a désigné que 6,3 % de sa superficie comme aires protégées (catégories de gestion I-V de l'UICN), une large part fait l'objet d'une protection intégrale.

du programme national de gestion de l'environnement sont notamment la conservation des forêts primaires et de la biodiversité ainsi que la promotion de modes de production durables. Il existe au Bénin 61 aires protégées couvrant au total 1,8 million d'hectares, soit 22,7 % de la superficie du pays. Sur ce total, 778 000 ha bénéficient d'une protection intégrale (selon les catégories I et II de l'UICN). À la réserve de biosphère de la Pendjari vient s'ajouter la réserve de biosphère du „W“ partagée avec le Niger et le Burkina Faso (chiffres pour 2003).

Histoire et système politique

La République du Bénin est le premier pays d'Afrique noire à avoir réussi, dans un passé récent, une transition pacifique de la dictature à la démocratie.

Le Bénin dans ses frontières actuelles a derrière lui une histoire mouvementée. Avant l'État actuel, il y eut d'abord le royaume du Dahomey.

Dahomey était une ville-État qui avait son armée et dominait toute la région. Son économie était basée sur le trafic des esclaves, dans lequel ce pays jouait le rôle d'intermédiaire. Porto Novo et Ouidah étaient des ports importants sur cette partie de la côte ouest-africaine tristement connue sous le nom de „Côte des Esclaves“. Vers la fin du 19^e siècle, le Dahomey et les territoires plus au nord furent réunis pour former l'Afrique occidentale française (AOF). L'économie de plantation devint alors le principal secteur économique, avec surtout des plantations de palmier à huile, d'arachide et de coton.

Le pays obtient son indépendance en 1960 et garde le nom de Dahomey jusqu'en 1975. En 1972, après cinq coups d'État réussis et trois autres manqués, cinq constitutions et dix présidents, le général Mathieu Kérékou se hisse au pouvoir par un putsch. Il impose un régime marxiste-léniniste avec une économie dirigée par l'État central. Vers la fin des années 1980, face à

Sources et informations complémentaires:

République du Bénin
2002, InWent 2005
www.inwent.org
Banque mondiale 2002
www.worldbank.org
BMZ 2002
www.bmz.bund.de
World Resource
Institute 2005
www.earthtrends.wri.org

Au Bénin, l'espérance de vie moyenne est de 54 ans environ. C'est peu par rapport à la moyenne internationale qui est de 67,1 ans.



une économie en perdition et à un régime politique de plus en plus discrédité, Kérékou convoque une conférence nationale réunissant toutes les forces vives de la nation.

Cette „Conférence nationale des forces vives de la nation“ organisée en 1990 à Cotonou se proclama elle-même souveraine, exigea des réformes démocratiques et jeta les bases de la constitution démocratique qui entra en vigueur en décembre de la même année et qui s'applique encore aujourd'hui. Kérékou resta le chef de l'État, mais avec à ses côtés un premier ministre chargé de diriger le gouvernement. Les pouvoirs législatif et exécutif étaient dorénavant séparés. Les premières élections nationales se sont tenues en 1991. L'ancien dictateur, Kérékou, fut démocratiquement réélu chef d'État en 1996 et 2001. Les premières élections municipales ont eu lieu en 2002. Elles sont l'aboutissement des réformes de décentralisation mises en œuvre dans le cadre du processus de démocratisation du pays.

Les droits de l'homme et du citoyen sont garantis et également respectés le plus souvent. La peine de mort n'a pas été abolie, mais n'a plus été exécutée depuis 1986. Les mutilations génitales sont encore pratiquées pour les filles. De nombreuses organisations non gouvernementales

organisent à ce sujet des campagnes de sensibilisation, favorisant ainsi parmi la population une prise de conscience accrue de la gravité de cette pratique. Le Bénin est le premier pays africain où les mutilations génitales féminines sont un délit (depuis 2005). En 2002, 2,1 % du PIB ont été consacrés aux dépenses de santé et 3,3 % du PIB à l'éducation.

Population

Un Béninois né en 2003 peut espérer atteindre l'âge de 54 ans. Ce sont sept ans de plus qu'il y a 35 ans, mais dans le contexte international, cette espérance de vie est faible: elle atteint en effet 67,1 ans au niveau mondial, 46,1 ans pour l'Afrique subsaharienne, 63,4 ans en Asie, 71,9 ans en Amérique latine et 78,7 ans en Allemagne. Par rapport aux pays africains du Sud du continent, le taux d'infection par le sida est comparativement faible, atteignant 1,9 % selon les chiffres officiels (1990: 0,3 %).

Au Bénin, la croissance démographique a été en moyenne de 3,2 % par an entre 1975 et 2003 (1975: 3 millions d'habitants). Pour les dix ans à venir, les Nations unies prévoient un ralentissement de la croissance démographique, qui devrait être ramenée à 2,9 % en moyenne par an. Si cette



La pauvreté est nettement plus prononcée en milieu rural que dans les zones urbaines. Près de 60 % des Béninois vivent en dessous du seuil national de pauvreté non monétaire. La proportion est de 35 % à peine en ville.

prévision se réalise, le Bénin comptera 11,2 millions d'habitants en 2015.

Lors du recensement de 2002, on comptait au total 61 groupes ethniques au Bénin. Les plus importants sont les Fons et groupes apparentés (39,2 %), les Adjas (15,2 %), les Yorubas (12,3 %), les Baribas (9,2 %) et les Peuls (7 %). La religion la plus répandue est l'animisme, qui est pratiqué par environ 70 % de la population. Il existe éga-

lement des communautés chrétiennes et musulmanes, représentant chacune près de 15 % de la population.

La majeure partie des Béninois(es) parlent plusieurs langues dès l'enfance. Alors qu'en 1975, seul un Béninois sur cinq vivait en ville, la proportion était de près d'un sur deux en 2002. Comme le montre le tableau 4, il existe un important clivage entre la ville et la campagne.

Tableau 3: Évolution démographique et densité de population

	1970	1975	1979	1985	1990	2002
Population [milliers]	2 708	3 042	3 331	4 050	4 733	6 769
Densité de population [hab./km ²]	24,0	27,0	29,6	36,0	42,0	59,0

Tableau 4: Comparatif ville-campagne

	Ville	Campagne	Total
Mortalité infantile [% des enfants de 1 à 4 ans]	65,5	79,3	75
Taux d'analphabétisme [%]	48,6	80,2	67,2
Non accès à l'eau potable [%]	24,1	48	38,4
Enfants en bas âge sous-alimentés [%]	17,9	25,4	59
En deçà du seuil national de pauvreté non monétaire [%]	34,7	59	49

Les données se réfèrent à l'année 2001, sources: Bénin, PRSP, 2002

Tableau 5: Comparatif entre la situation des femmes et des hommes

	Femmes	Hommes
Espérance de vie [années]	53,1	48,5
Taux d'analphabétisme [%]	74,5	45,2
Revenu moyen [dollars US/an, ppa]	876	1268

Les données se réfèrent à l'année 2001, source: PNUD 2004

Quelques prix de la vie courante en 2005

Le salaire minimum mensuel d'un ouvrier se situe aux alentours de 38 euros, celui d'un professeur de lycée varie entre 150 et 220 euros par mois. Les appointements d'un haut fonctionnaire de ministre s'élèvent à env. 450 euros.

La location d'un logement en ville avec deux pièces et l'électricité, salle de bain/latrines collectifs, sans cuisine (préparation des repas dans la cour), coûte environ 15 euros, celle d'un appartement de 2 ou 3 pièces de standard européen oscille entre 220 et 380 euros. L'électricité coûte 33,5 cents d'euro le kWh, et mètre cube d'eau courante 60 cents.

Une assiette de riz avec sauce vendue sur le bord de la route, sans viande ni fromage, vaut 30 à 40 cents d'euros. Un morceau de viande (40-50 g) coûte entre 30 et 70 cents.

Les denrées de base sont le maïs, le mil et l'igname. Au moment de la récolte, le sac de maïs (100 kg) se paie entre 16 et 20 euros. Le prix peut doubler en cours d'année. Un sac de maïs permet de nourrir une famille de 10 personnes pendant un mois environ. Au prix d'achat, il faut cependant ajouter le coût de la mouture, d'env. 4,50 euros par sac.

Le maïs et l'igname sont réduits en une pâte qui se consomme accompagnée d'une sauce. Celle-ci est généralement apprêtée avec des feuilles, racines et légumes poussant dans les environs, dont la préparation est assez complexe, mais le coût très réduit. La population rurale ne consomme de la viande qu'à des occasions bien particulières.

Ci-après les prix de quelques autres aliments: un poulet coûte 2,20 euros, une chèvre de 15 kg, 11 euros et un bœuf de 80 à 300 euros. Il faut compter entre 1,50 et 2 euros pour 1 kg de mangues, 15 cents d'euros pour une petite miche de pain blanc. Un litre de bière de mil coûte 30 cents d'euros, et un litre de bière en bouteille (Pils) vaut 1 euro.

La garde-robe est généralement composée de vêtements usagés achetés sur les marchés: un jeans peut coûter entre 1,50 et 10 euros, un tee-shirt entre 0,2 et 1 euro. Un habit de fête traditionnel orné de broderies coûte entre 150 et 250 euros. En milieu rural, la plupart des gens marchent pieds nus ou simplement chaussés de tongs (80 cents d'euros). Des chaussures coûtent entre 5 et 15 euros, mais sont de mauvaise qualité ou d'occasion. On ne trouve pas de bonnes chaussures sur les marchés, car il faut compter au moins 25 euros pour des chaussures de qualité valable.

Pour les transports en ville, il existe dans tout le pays des taxis-motos appelés „zémidjans“. Un trajet coûte entre 15 et 50 cents d'euros selon la distance parcourue. Les transports interurbains s'effectuent au moyen de „taxis“ totalement surchargés. Un trajet de 600 km coûte 18 euros, moyennant une surtaxe pour les bagages. Depuis 2005 on voit de plus en plus de bus pour les transports interurbains qui pratiquent des prix de 12 euros pour 600 Km.

Indicateurs de pauvreté

Le Bénin utilise un indicateur de pauvreté monétaire et un indicateur de pauvreté non monétaire:

- En 2000, le seuil de pauvreté monétaire était de 51,413 FCFA (env. 100 euros). En termes de revenus, 33 % de la population rurale et 23 % de la population urbaine vivaient, en 2000, en dessous du seuil de pauvreté national.
- Sur la base d'un indicateur faisant intervenir la mortalité infantile, la sous-alimentation des enfants en bas âge, le taux d'analphabétisme et le non-accès aux services de santé et à l'eau potable, 49 % des Béninois étaient qualifiés de pauvres en 2001.

Sources: Bénin 2002, PNUD 2003

Tableau 6: Contribution des secteurs économiques au PIB en %

	1986*	1995	2000
Secteur primaire (Agriculture et foresterie, pêche)	39,8	34	37,0
Secteur secondaire (production industrielle)	11,4	14,6	13,7
Secteur tertiaire (services)	48,8	51,4	49,1

Source: République du Bénin 2002: 9; *Office fédéral de la Statistique 1990: 35f.

Économie

Le principal secteur d'activité est l'agriculture: il occupe environ 66 % de la population et représente 37 % du PIB (2002). Le principal produit



d'exportation est le coton, qui assure au pays 75 % des revenus à l'exportation. Le coton est cultivé depuis 1963, essentiellement dans le centre et le Nord-Est du pays.

Dans le Sud plus humide où deux récoltes par an sont possibles, les principales cultures sont le maïs, l'igname et le manioc pour la subsistance familiale, ainsi que l'arachide, la noix de coco et le palmier à huile pour l'exportation. Dans le



centre du pays également, l'igname est la culture dominante aux côtés du maïs, de l'arachide et du manioc. Le mil est la principale céréale après le maïs, et le principal aliment de base dans le Nord.

L'élevage (bovins, ovins et caprins) est présent surtout dans les départements situés plus au Nord. L'élevage porcin existe principalement dans le Sud du Bénin. Jusqu'au début des années 1970, le Bénin parvenait encore à satisfaire ses besoins en viande, mais entre-temps, la demande intérieure a augmenté et est couverte essentiellement par des importations de viande de bœuf depuis le milieu des années 1970.

Le tableau 6 indique la part des trois secteurs économique dans le PIB. Une particularité des pays en développement est la part importante du secteur primaire, celui de l'agriculture. Le secteur de la petite industrie est composé pour l'essentiel d'entreprises de transformation de produits agricoles. Le commerce avec les pays voisins est prédominant dans le secteur des services. Grâce au port de Cotonou, le Bénin fait figure de pays de transit pour les marchandises en provenance ou à destination du Niger, du Nigeria, du Burkina Faso et du Tchad.

Depuis le début des années 1990, le gouvernement béninois poursuit une politique orientée vers la croissance, la libéralisation du commerce et l'assainissement des finances publiques. Les réformes structurelles déjà engagées ou en projet comportent notamment la promotion du secteur privé et la privatisation d'entreprises publiques, la réforme de la fonction publique ainsi que la libéralisation des prix.

Dans les années 1990, le Bénin a enregistré des taux de croissance annuels du PIB entre 4,4 et 5,7 % ainsi qu'un recul du taux d'inflation. En 2002, la dette extérieure se chiffrait à env. 1,6 milliard de dollars US (70 % du PIB). Dans le cadre de l'initiative internationale d'allègement de la dette, le Bénin a vu sa dette extérieure réduite de 265 millions de dollars US, ce qui, compte tenu du service de la dette, représente un allègement réel d'env. 460 millions de dollars sur les 20 prochaines années.

Une fois par semaine est jour de marché, un jour important qui marque le début de la semaine.

Environ les deux tiers de tous les Béninois et Béninoises travaillent dans l'agriculture.

Source et informations complémentaires:
PNUD 2004, InWent, République du Bénin 2002, PNUD 2003



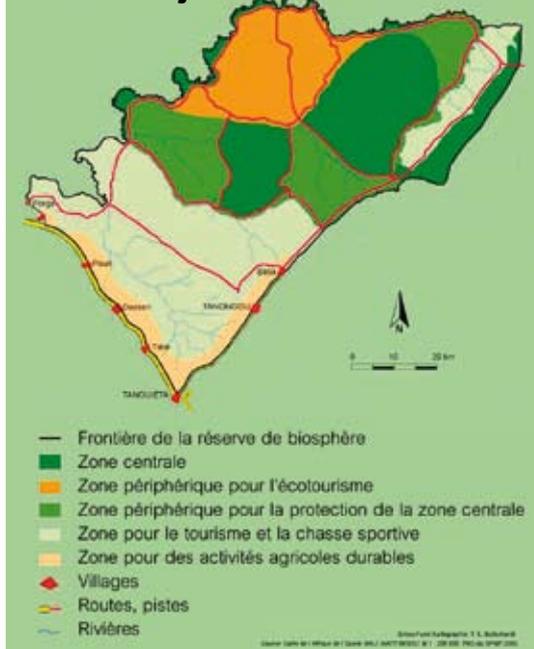
Informations régionales: La réserve de biosphère de la Pendjari (RBP)

La réserve de biosphère de la Pendjari se situe dans le nord de la chaîne de l'Atacora, dans la boucle de la rivière Pendjari dont elle porte le nom. La rivière Pendjari constitue en partie la frontière entre le Bénin et le Burkina Faso.

La chaîne de l'Atacora, constituée essentiellement de quartzite, culmine à environ 500 mètres. Le relief de la réserve de biosphère de la Pendjari est légèrement vallonné, et les zones centrales ont des altitudes se situant entre 105 et 200 mètres. La saison des pluies s'étend de mai à octobre, avec des précipitations annuelles situées entre 1 000 et 1 100 mm.

En 1954, les services des eaux et forêts de l'administration coloniale française désignent cette zone comme réserve de faune, afin de créer des espaces récréatifs pour les fonctionnaires coloniaux et les touristes. En 1961, cette zone est désignée comme parc national par le gouvernement indépendant du Dahomey (devenu le Bénin en 1975). En 1986, l'UNESCO reconnaît ce territoire comme réserve de biosphère, y compris les zones cynégétiques de la Pendjari et de l'Atacora. Les différentes zones de gestion de la réserve de biosphère ont fait objet d'un plan d'aménagement qui a été élaboré entre 2000 et 2003. Outre la réserve de biosphère de la Pendjari, il existe dans la région une autre zone reconnue comme réserve de biosphère par l'UNESCO: la région du „W“, première réserve de biosphère transfrontière en Afrique, qui s'étend sur plus de 1 million d'ha au Niger et au Burkina Faso.

Zonage de la réserve de biosphère de la Pendjari



Flore et faune

La flore, caractéristique de la zone soudanienne, est composée de forêts tropicales sèches et humides. La réserve comporte des savanes (herbeuse, arborée et arbustive), des mosaïques forêt-savane, des savanes herbacées et des galeries forestières.

La faune est typique de la zone soudanienne et de la zone Soudano Sahélienne: on trouve dans la Pendjari quatre des „big five“, les cinq grands mammifères qui attirent particulièrement les touristes: lions, buffles, éléphants et léopards. Viennent s'y ajouter des antilopes, des hyènes, des phacochères, de nombreuses espèces d'oiseaux, des reptiles et notamment des crocodiles, ainsi que des

La réserve de biosphère de la Pendjari en bref

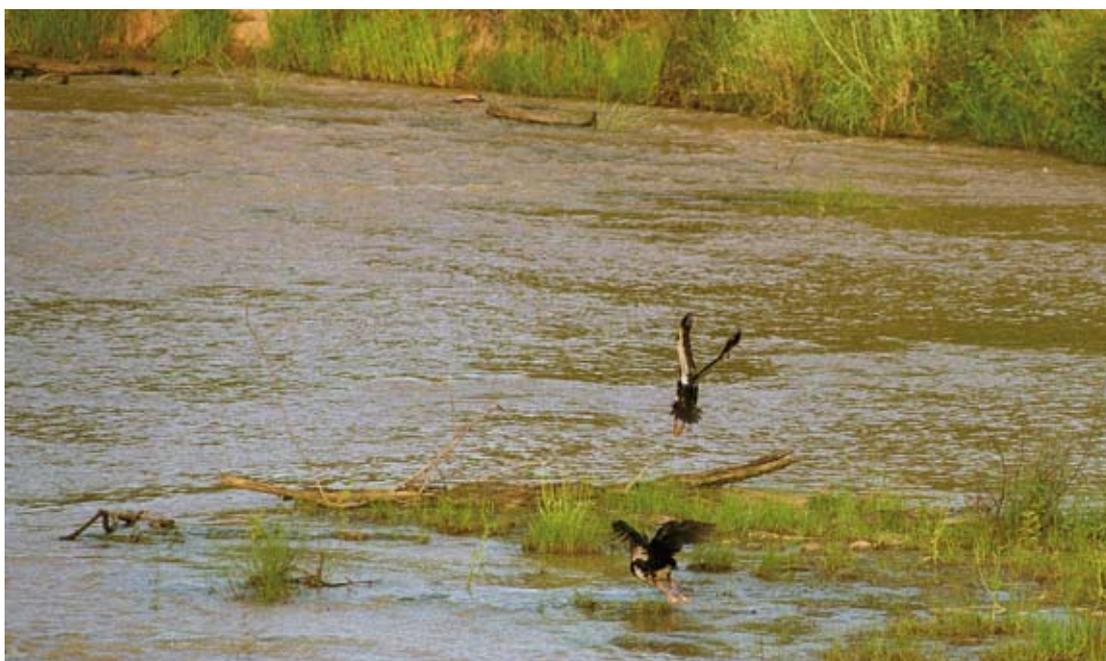
Superficie	450 000 ha, dont: zone du parc 275 000 ha, zone tampon cynégétique 175 000 ha et une zone de transition d'env. 5 km de large autour de la zone centrale et de la zone tampon.
Localisation	Nord-Ouest du Bénin, dans la province de l'Atacora.
Population riveraine	30 villages et hameaux avec au total quelque 30 000 habitant(e)s dans la zone de transition de la réserve de biosphère; dans la zone d'influence env. 100 000 habitant(e)s.
Désignations	1954 comme réserve de faune par l'administration coloniale française 1961 comme parc national par le gouvernement du Dahomey (Bénin) 1986 comme réserve de biosphère par l'UNESCO 2007 vallée de la Pendjari comme site RAMSAR (zone humide d'une importance internationale)



Les savanes arborées claires avec accès à l'eau sont idéales pour l'hippotrague (*Hippotragus equinus*).

poissons et insectes. En 2003, on avait déjà identifié 378 espèces d'oiseaux, dont 101 oiseaux aquatiques, 120 oiseaux de forêt, 162 oiseaux des prairies et des champs et 3 espèces d'oiseaux vivant dans les rochers. Environ un tiers de toutes ces espèces, soit 163, sont des oiseaux migrateurs qui viennent passer l'hiver dans la Pendjari. On n'a pas identifié d'espèces endémiques dans la Pendjari: tous

les oiseaux vivant dans le parc existent aussi dans d'autres régions d'Afrique occidentale ayant des écosystèmes similaires. Dans la rivière Pendjari et la mare Bori, on a pu repérer 62 espèces de poissons appartenant à 21 familles différentes. On a également recensé une centaine d'espèces de reptiles. Les espèces d'insectes n'ont pas encore été répertoriées.



Outre les grands mammifères qui attirent les touristes, la Pendjari compte aussi plus de 100 espèces d'oiseaux aquatiques.

Tableau 7:
Indicateurs de pauvreté sélectionnés dans le département de l'Atacora

	1996	2001
Mortalité des enfants en bas âge [%]	9,21	6,9
Taux d'analphabétisme [%]	69,5	82,2
Non-accès à l'eau potable [%]	46,3	45,1
Non-accès aux services de santé [%]	67,6	63,5
Enfants en bas âge sous-alimentés [%]	32,3	26,3
En deçà du seuil national de la pauvreté non monétaire [%]	53,0	60

Source: République du Bénin 2002: 96

Population

La réserve de biosphère se situe dans le département de l'Atacora (chef-lieu Natitingou) et plus au sud le département de Donga dont le chef-lieu est Djougou. Environ 900 000 personnes au total vivent dans ces deux départements. Pour le département de l'Atacora, le tableau 7 indique l'évolution de certains indicateurs de pauvreté entre 1996 et 2001. En particulier la baisse de la mortalité des enfants en bas âge témoigne des améliorations certes lentes, mais réelles des conditions de vie des populations. Le seuil de pauvreté national combiné (cf. plus haut pour la définition et les statistiques du Bénin) a été actualisé en 2000 grâce à un relèvement des seuils et adapté ainsi aux améliorations moyennes dans l'ensemble du pays. Par rapport à d'autres départements, l'évolution a été plus lente dans l'Atacora. C'est pourquoi, statistiquement parlant et malgré un meilleur accès aux services publics et un progrès de la situation en matière de santé, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté était plus élevée en 2001 qu'en 1996. En 2001, l'Atacora

était le département le plus pauvre du Bénin: dans aucun autre en effet, le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté n'était aussi important.

Env. 30 000 personnes vivent dans la réserve de biosphère, plus précisément dans les parties de la réserve désignées comme zones de développement. Mais la zone d'attraction de la réserve est plus importante: elle comprend aussi des localités d'où les habitants migrent vers la périphérie de la réserve à la recherche de terres fertiles. On peut également y inclure les territoires d'où viennent des éleveurs nomades ou transhumants qui traversent régulièrement la région de la réserve et y font paître leurs troupeaux. La „zone d'attraction“ n'a donc pas de frontières clairement délimitées, et l'administration du parc estime à environ 100 000 personnes cette population riveraine complémentaire.

Les riverain(e)s appartiennent aux groupes ethniques des Bialbe (65 %), Gourmantché (23 %) et Wama (7 %) an. Les Peuls (ou Foulbés) sont des éleveurs nomades qui traversent régulièrement le Nord-Ouest du Bénin pour se rendre jusqu'au

Environ 30 000 personnes vivent dans la zone de développement de la réserve de biosphère de la Pendjari.





Le sorgho, le mil, le maïs, l'igname et le manioc sont des denrées de base cultivées avant tout pour la subsistance familiale.

Burkina Faso et au Niger. Le village de Tanongou dans le Sud-Ouest de la réserve abrite un marché où les différentes ethnies se rencontrent et échangent leurs produits.

Économie

Les habitant(e)s de la réserve vivent en majorité de l'agriculture. Ils cultivent le sorgho, le mil, le maïs, l'igname et le manioc, essentiellement pour leur propre subsistance. Certains produisent aussi du coton, de l'arachide ou du riz pour la vente sur les marchés locaux, s'assurant ainsi des revenus monétaires pour acheter des biens de consommation et payer les frais scolaires et les notes de médecin. Dans le contexte local, les producteurs de coton sont considérés comme riches. Pourtant, la culture du coton présente pour les agriculteurs un risque important en termes de revenus: ils peuvent mener une vie relativement aisée, mais ils peuvent aussi tomber rapidement dans la pauvreté si les prix chutent sur les marchés mondiaux. Les agriculteurs béninois n'ont pas de réelle influence sur la formation des prix. À ce niveau, des facteurs plus importants que les quantités et la qualité des récoltes sont par exemple le montant des subventions perçues par les producteurs de coton aux États-Unis ou les quotas d'importation de l'UE. En outre, les cultures commerciales telles que le

coton génèrent les problèmes écologiques typiques des monocultures, comme la perte de fertilité des sols, une forte vulnérabilité face aux prédateurs et l'utilisation intensive de pesticides.

L'élevage se limite au petit bétail. Le gros bétail fait surtout l'objet d'échanges avec les Peuls. La pêche est pratiquée notamment par les habitants de Porga sur la rivière Pendjari, et est tolérée par la direction du parc pendant la saison sèche dans les zones cynégétiques. La cueillette d'herbes et de fruits pour la préparation de remèdes naturels est également autorisée, y compris à l'intérieur des zones tampons prévues à cet effet. La chasse, y compris la „chasse au miel“ dans des ruches sauvages, est une activité économique courante qui ne constitue pas un apport alimentaire significatif, mais plutôt un revenu d'appoint.

Les modes de production agricole extensifs de type traditionnel peuvent difficilement être maintenus compte tenu de la croissance démographique actuelle. Les forêts de savane sont essartées, les surfaces agricoles cultivées de manière toujours plus intensive et exposées ainsi à une érosion accrue. À moyen terme, la fertilité des sols et les rendements des récoltes par unité de surface diminuent. Une importante source alternative de revenus est le tourisme, notamment la chasse sportive et le tourisme de vision (cf. partie 2).

Source et informations complémentaires dans le plan de gestion de la réserve de biosphère, CENAGREF 2004

Partie 5

Informations sur les projets

La coopération allemande avec la République du Bénin

Le Bénin est un pays partenaire „prioritaire“ de la coopération allemande au développement, et s'insère donc dans la catégorie de promotion la plus élevée. La raison essentielle est que le Bénin compte parmi les pays les plus pauvres de la planète, aussi bien au regard du revenu moyen par habitant que du niveau d'éducation et de santé. Sur l'échelle de l'indice de développement humain (IDH) qui combine ces trois aspects, le Bénin figure au 161e rang sur un total de 175 pays (2002). À cela s'ajoute que la République du Bénin est perçue comme un facteur de stabilisation pour la région d'Afrique occidentale: vers le début des années 1990, le Bénin a été le premier pays d'Afrique noire à réussir une transition pacifique d'une dictature vers la démocratie. Depuis, un grand nombre de réformes démocratiques et économiques ont été engagées et mises en œuvre.

En 2002, le Bénin a reçu au total 220 millions de dollars US des pays industrialisés au titre de la coopération au développement. L'Allemagne est le troisième plus important bailleur de fonds derrière la France, qui soutient les secteurs des

ponts et chaussées, du développement rural et de l'éducation, et les États-Unis dont les principaux secteurs de promotion sont l'éducation de base, la santé reproductive, la démocratie et la bonne gouvernance. Durant les 30 ans de coopération entre les deux pays, l'Allemagne a versé au total env. 575 millions d'euros d'aide bilatérale, soit quelque 17 millions d'euros par ans, à laquelle viennent s'ajouter env. 11 millions d'euros que l'Allemagne verse à la République du Bénin par l'intermédiaire d'institutions multilatérales comme la Banque mondiale ou l'UE.

La formation de cadres de direction et de personnels techniques est un pilier important de l'activité des projets.



La coopération entre le ministère béninois de l'Agriculture (avec sa Direction compétente pour le parc national de la Pendjari) et la coopération allemande est signalée par des pancartes à la périphérie du parc et dans les bureaux ouverts au public.

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ELEVAGE
CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RESERVES DE FAUNES (CENAGREF)
PROGRAMME DE CONSERVATION ET DE GESTION DES PARCS NATIONAUX
DIRECTION DU PARC NATIONAL DE LA PENDJARI (DPNP)

cofinancé par la
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE
à travers la
Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Aménagement de bas-Fond de Gnanfa

Maître d'œuvre sociale et mandataire: Projet Pendjari/Cellule Action Villageoise Tanquiéta
Maître d'œuvre technique Cellule Bas-Fond/DGR Porto-Novo

Maître d'ouvrage: CVD de Sangou (Tanquiéta)
Maître d'ouvrage délégué: Groupement Rizicole de Gnanfa

Entreprise: CID
Suivi et contrôle: Service Infrastructures DPNP

Coopération allemande avec le Bénin

Total de l'aide perçue: 20 millions de dollars US (2002)

Aide au développement par habitant: 3,6 dollars US (2002)

Part de l'aide au développement dans le PNB: 8,2 % (2002) (1990: 14,5 %)

Service de la dette: 2,3 % du PNB (1990: 2,1 %)

Source: PNUD, 2004

Coopération allemande dans le monde

Total de l'aide allouée: 4.980 millions de dollars US

Aide allouée par habitant: 60 dollars US

Part de l'aide au développement dans le PNB: 0,27 % (1990: 0,42 %)

Aide au développement aux pays les plus pauvres: 25 % du total de l'aide au développement

Source: PNUD, chiffres se référant à 2002

Suite à la concentration de l'aide au développement fin à la fin des années 1990, la République du Bénin et la République fédérale d'Allemagne sont convenues de mettre en œuvre des programmes conjoints dans les trois secteurs ci-après:

- Conservation et utilisation durable des ressources naturelles en milieu rural,
- Gestion intégrée de l'eau et de la distribution d'eau potable et
- Décentralisation et développement communautaire.

Sur le plan régional, la coopération se concentre sur les départements de l'Atacora et de Donga

dans le Nord du pays, qui figurent parmi les régions les plus pauvres du Bénin et abritent des écosystèmes reconnus au plan international comme des sites méritant d'être protégés. Du point de vue allemand, l'objectif du développement durable peut être soutenu au travers de ces trois pôles d'intervention prenant directement appui sur les problèmes essentiels du Bénin. Dans l'optique du Bénin, ces trois pôles d'intervention sont conformes aux objectifs de développement du pays et complémentaires aux secteurs soutenus par les autres bailleurs de fonds.



La conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles en milieu rural constitue l'un des trois secteurs qui ont été convenus pour la coopération entre le Bénin et l'Allemagne.

Le programme bénino-allemand „Conservation et gestion des ressources naturelles“

Des informations sur le programme „conservation et gestion des ressources naturelles“ qui vient juste de démarrer sa deuxième phase sont fournies ci-après: Quels sont ses objectifs? Quels résultats souhaite-t-on obtenir? Ce programme bénino-allemand est un exemple de la façon dont la coopération allemande au développement promeut la conservation de la nature dans le monde. D'abord fourni sous forme de projet individuel, l'appui à la réserve de biosphère de la Pendjari est aujourd'hui poursuivi dans le cadre de ce programme.

Institution de tutelle: le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture

Le ministère béninois de l'Environnement, et de Protection de la Nature, dénommé brièvement ministère de l'Environnement, est l'institution de tutelle du programme „Conservation et gestion des ressources naturelles“ ensemble avec le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche.

Après la transition d'un système marxiste-léniniste à un régime démocratique, l'ancien ministère du Développement rural a été restructuré pour devenir en 1993 le ministère de l'Agriculture. Cette restructuration est allée de pair avec une transformation du rôle de l'État: tandis qu'auparavant, l'État était un producteur économiquement actif et le chef de file de la paysannerie béninoise, des centres régionaux de développement rural furent mis en place. Aujourd'hui, au terme de près de 15 ans de réformes, le ministère s'est complètement retiré des activités production. Au travers des antennes régionales récemment mises en place, il s'efforce désormais de décentraliser son action. Parmi ses tâches sectorielles figurent l'agriculture, l'élevage et la pêche ainsi que la foresterie et les ressources naturelles. Au niveau de ces dernières, il partage les compétences avec le ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, lui aussi créé en 1993. La répartition des tâches entre ces deux ministères étant encore souvent peu claire, l'une des tâches de l'assistance technique allemande dans le cadre du programme est donc de les aider à mieux définir leurs domaines de compétence et de les accompagner au niveau de la coopération interministérielle.

Le ministère de l'Agriculture a chargé le

Le programme „Conservation et gestion des ressources naturelles“ en bref

Institution de tutelle	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et ministère de l'Environnement, et de protection de la Nature (MEPN) de la République du Bénin
Objectif	Les populations rurales retirent des avantages plus importants de la gestion durable des ressources naturelles.
Composantes	Composantes (1) Gestion de l'environnement et des ressources naturelles; (2) Politique et filières agricoles; (3) Harmonisation des politiques sectorielle
Groupe cible	Populations rurales dans les départements de l'Atacora et de Donga ainsi que dans la zone d'attraction de la forêt de la Lama, au total environ 900 000 personnes de même que les décideurs des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.
Durée	Première phase: janvier 2004 à juin 2007; deuxième phase juillet 2007 à décembre 2010 au total jusqu'à décembre 2014
Contributions (première phase)	Bénin: 1 500 000 euros (valeur estimée) Allemagne: 12 000 000 euros (Coopération technique); 7 500 000 euros (Coopération financière) Cofinancements d'autres bailleurs de fonds: 1 300 000 euros (valeur estimée) Contributions (deuxième phase) équivalent de la première phase



Les objectifs et contenus de la coopération sont définis sous une forme conjointe.

Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF) de la mise en œuvre des composantes du programme se référant à la réserve de biosphère de la Pendjari. Le CENAGREF relève du ministère de l'Agriculture.

Objectif et composantes du programme

L'objectif du programme est de faire en sorte que les populations rurales puissent retirer des avantages accrus de la gestion durable des ressources naturelles. Il vise à induire un accord entre les représentants de différents groupes professionnels et sociaux du Bénin et le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Il est avant tout l'expression du consensus existant entre toutes les personnes et institutions concernées.

Il est prévu qu'au terme du programme, en 2014, les revenus de 50 000 ménages (soit 40 % de tous les ménages de la région) de petits paysans travaillant dans l'agriculture et la foresterie auront augmenté. Il est prévu également que les eaux souterraines et de surface seront disponibles plus longtemps durant la saison sèche. Cette disponibilité de l'eau sur une période plus longue sera aussi la preuve qu'une gestion durable des ressources naturelles permet de combattre efficacement l'assèchement des sols et la désertification. Les revenus des populations riveraines de la réserve de biosphère de la Pendjari doivent augmenter également grâce à une redistribution des recettes

du parc et des tâches de conservation de la nature dans la périphérie du parc. Un autre indicateur de la réalisation de l'objectif du programme est la création accrue de valeur ajoutée par la transformation de produits agricoles, afin de remédier à un point faible des pays en développement, en l'occurrence le faible niveau de valorisation des produits agricoles et forestiers.

Le programme comporte trois composantes

Composante 1: Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Objectif de la composante 1: Les ressources naturelles sont exploitées durablement.

La gestion de la réserve de biosphère de la Pendjari implique le suivi systématique des populations d'animaux sauvages, des mesures permettant d'assurer le financement à long terme du parc et la redistribution réglementée de revenus aux populations riveraines. La chasse aux trophées offre le potentiel le plus prometteur pour le financement de la réserve. Le diagramme ci-après donne un aperçu général très clair de cette composante (cf. partie 2). La promotion du tourisme de vision et le développement économique dans les villages riverains sont gage de la durabilité du système de cogestion mis en place.

Les principaux thèmes sont la cogestion de la réserve de biosphère de la Pendjari et des forêts aménagées avec la population, le renforcement des structures villageoises de gestion mise en œuvre

À l'aube du nouveau millénaire et face à l'urgence des problèmes, la communauté internationale est tombée d'accord sur huit objectifs de développement, dits les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'affiche met en lumière les actions menées par le projet dans le parc national de la Pendjari qui contribuent à la réalisation des OMD.

Concernant les OMD, cf. également www.un.org ainsi que les pages Internet de la Déclaration du Millénaire et au Programme d'action 2015.

l'ajustement de la réforme forestière et le financement à long terme de la conservation de la Nature. Ces activités englobent l'assistance technique des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement au niveau de la planification du suivi et de l'évaluation des activités de leurs administrations respectives.

Composante 2: Politique et filières agricoles

Objectif de la composante 2: La productivité agricole et la valorisation des produits agricoles se sont accrues.

Planification et réglementation de la gestion communautaire des ressources naturelles

La coopération entre les agriculteurs et les communes occupe une place centrale dans l'analyse, la planification et la réglementation de la gestion communautaire des ressources naturelles. Les plans d'occupation des sols et de gestion des terroirs ainsi que les cadastres ruraux sont élaborés de concert par les agriculteurs, les élus locaux et des experts béninois se qualifiant à cet effet (référence: bureaux d'ingénierie en charge d'études d'impact sur l'environnement, désignations de terrains à bâtir, en Allemagne notamment). Des négociations sont menées afin de déterminer quelles surfaces peuvent être utilisées comme terres agricoles (et donc essartées), et à quels intervalles.

Méthodes d'utilisation durable des ressources naturelles

Des méthodes améliorées d'utilisation durable des ressources naturelles ont été élaborées dans le cadre de projets antérieurs dédiés notamment à la recherche agronomique. Il s'agit désormais de les faire connaître sur une grande échelle par le biais d'organisations paysannes et de structures locales de protection de l'environnement, et de faire en sorte qu'elles soient utilisées par de nombreux agriculteurs et agricultrices. À titre d'exemples, on peut mentionner la production rizicole et maraîchère pour laquelle ont été trouvées des méthodes de production permettant d'économiser l'eau tout en assurant des rendements élevés. Riz et légumes sont produits essentiellement par les femmes.

Composante 3: Harmonisation des politiques sectorielles

Objectif de la composante 3: Les instruments pour la mise en oeuvre des politiques sectorielles dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement sont harmonisés entre les différents ministères et les partenaires au développement

Ici sont regroupés toutes les activités qui sont transversales et qui ont trait aussi bien à l'environnement qu'à l'agriculture.



Parc national de la Pendjari

Le parc national de la Pendjari de nord du Bénin est classé de puis 1954 en tant que Réserve de faune. Il est reconnu depuis 1989 comme une réserve de biosphère (MAB/UNESCO) et fait partie d'un complexe protégé plus étendu qui comprend 25.000 km² répartis entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.

Le classement de la zone et le déplacement des résidents y ont été réalisés sans participation de la population locale et sans mesures d'accompagnement ou de développement. Ceci entraînant une surexploitation des ressources naturelles dans la zone, due à la déforestation et à un surpâturage (dégradation de la végétation). C'est ainsi que dans la zone cynégétique, une agriculture et une extraction des habitats aquatiques ont été introduites sans tenir compte de la conservation de l'environnement. Des conflits quotidiens entre les gestionnaires de la réserve et la population existent à l'échelle du jour.

Parc national Pendjari, Bénin: Protégé conjointement au bénéfice de l'homme et la nature

Maintien l'état de la réserve d'une manière durable, instaurant un management efficace du parc, tout en impliquant et en faisant participer activement la population locale. Voici les aspects du projet « Parc national de la Pendjari ».

Dans cet esprit, le projet encourage le développement de la zone périphérique habitée par la population et coopère avec le partenaire pour la mise en place d'une structure de gestion efficace ainsi que dans le management quotidien des parcs et des zones de chasse. A part cela, un système de suivi-évaluation est en place pour permettre une communication et l'interaction entre les résidents et les gestionnaires. L'accent est mis en permanence sur l'implication active de la population locale par exemple dans le management des zones-chasses ou elle participe à la prise des décisions. Elle profite également de la possibilité de tourisme et de l'artisanat qui offrent de nouvelles sources de revenus.

Avec l'administration des parcs, qui jouit d'une indépendance administrative et financière, il a été convenu une répartition de 30 % de recettes de la chasse aux trophées aux villages riverains qui servent de fonds pour certaines mesures de développement auto-terminables. La répartition de la chasse sportive est redistribuée dans ces villages pour l'auto-construction ou la vente. Des accords ont été conclus entre la population riveraine et les administrations territoriales ont permis la création d'une zone de tolérance dans la zone cynégétique où l'agriculture est autorisée légalement mais soumise à certaines conditions (pas de constructions durables, routes, etc.).

Plusieurs partenaires contribuent au succès du projet « Pendjari ». Le centre national est chargé de la protection des parcs dont la Pendjari est une composante et agit, mis à part la coopération allemande, par l'UE, l'EM, la France et les Pays-Bas. Dans le cadre de la coopération Franco-Allemande, un accord a été donné pour la construction, la réfection et l'entretien des pistes, la mise en place des bâtiments administratifs et du logement. La coopération a permis de fournir des fournitures d'engrais et moyens de communication. Un fonds fiduciaire assure la durabilité financière de l'entreprise.

Objectifs du Millénaire pour le développement

- 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- 2 Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3 Promouvoir l'équité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4 Réduire la mortalité infantile
- 5 Améliorer la santé maternelle
- 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- 7 Assurer un environnement durable
- 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement
- 9 Bonne gouvernance

Qu'avons-nous réalisé?

- Dans le parc et ses environs 130 places de travail à plein temps ont été créés.
- Le personnel du parc 60 postes permanents ont été créés à 80% dans les villages riverains.
- Des conventions locales régissent l'exploitation durable des principales ressources naturelles notamment la pharmacopée, la pêche aux filets, la récolte des champignons, etc. Des restrictions spatiales et temporelles limitent ces interventions.
- L'office chargé de la gestion des réserves (CEHAR-OREP) jouit d'une grande autonomie financière. 70% de recettes sont reversées dans le parc pour y couvrir les coûts opérationnels.
- Juste à ce jour les mesures pour l'entretien de la végétation ont touchés plus de 60% de la population agricole dont les femmes constituent environ la moitié.
- Depuis 4 ans les retombées de la chasse sportive sont régulièrement versées aux associations villageoises (2004 environ 34.000 €).
- La viande issue de la chasse sportive est distribuée par des associations villageoises pour y être vendue.
- 22 associations villageoises avec 800 membres ont été créées dans le parc et des comités de gestion ont été créés.
- Le nombre de visiteurs du parc est passé de 3000 à 4200. Les prix d'entrée ont été pratiquement augmentés, ce qui a fait passer les recettes d'environ 21.000 € à 33.000 €.
- Les représentants des associations villageoises sont impliqués dans toutes les activités du parc (surveillance, vente de trophées, coupe de la chasse) et y ont un rôle actif.
- Le cheptel sauvage est stable et en augmentation pour certaines espèces. Le braconnage a considérablement diminué ce qui est indiqué par une diminution de la distance de fuite des animaux sauvages.
- Sur la base d'un plan d'affaires, 52% des coûts courants sont couverts par des recettes. Ce taux pourrait atteindre 80%. Le nombre d'associations est en croissance par des contributions de l'état et de coopération internationale et des fonds de fondation.
- L'administration du parc dispose d'un plan d'aménagement et de gestion avec un zonage comprenant des zones protégées et des zones tampons dont des zones cynégétiques. Ce document de planification sera intégré dans le plan d'aménagement communautaire.
- Les moyens financiers, déposés par les associations villageoises sont destinés dans la surveillance de la réserve (environ 5.000 €) et de plus en plus pour l'équipement des écoles, des dispensaires, etc. comme contribution à la production à ces institutions.

« La parc n'était pas à nous. Nous vîmes les touristes passer, les chasseurs venir et repartir, mais ni de viande ni d'argent arriva chez nous. Si nous nous approchions, nous étions menacés et chassés. Aujourd'hui tout est fondamentalement différent. »

Albert Yombony, Président association villageoise



Editeur: Division 44, Environnement et Infrastructure, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Contact: Dr. Peter Mack, info@ded.de, www.gtz.de/bsb09



Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et contribution de la composante à leur réalisation

Les Nations unies ont appelé à intensifier les efforts afin de réduire la pauvreté d'ici 2015, et ont élaboré à cet effet un catalogue d'objectifs, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui constituent le cadre actuel de la coopération internationale pour le développement. Depuis 2004, le gouvernement fédéral allemand évalue les programmes qu'il soutient afin de déterminer dans quelle mesure ils contribuent à la réalisation de ces Objectifs du Millénaire. La partie du programme visant à soutenir la réserve de biosphère de la Pendjari doit entre autres (comme le montre l'affiche restituée ci-après) contribuer à la réalisation de l'objectif 1: réduire l'extrême pauvreté, ici dans la périphérie des aires protégées. Cela s'effectue par exemple au travers de la création de 130 emplois à plein temps. La composante du programme contribue également à la réalisation de l'objectif 3: promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en faisant en sorte que les mesures de promotion s'adressent aussi de façon ciblée aux femmes. Les objectifs 4 et 5 concernant la santé sont soutenus notamment par une sécurisation de l'accès à des remèdes naturels. La conservation de la biodiversité (objectif 7) et le développement de partenariats nationaux et internationaux (objectif 8) sont les éléments centraux de la composante.

Le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes“ (PPEAu)

Le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes“ au Bénin était un projet bien particulier et assez inhabituel. Ce projet dédié à la domestication d'un animal sauvage était sans précédent dans la coopération allemande au développement. Dans les années 1980, la plupart des projets concernant des animaux visaient à améliorer les soins vétérinaires ou avaient pour but d'augmenter la productivité, par ex. les performances laitières. Les projets se rapprochant le plus de celui-ci sont ceux dédiés à la gestion contrôlée d'animaux sauvages dans des ranchs de gibier, à la différence que dans ces structures, les animaux ne sont pas domestiqués, et que donc la reproduction n'y est pas gérée par l'homme.

Dans le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes“, on a appris à gérer la reproduction de l'aulacode (*Trynomys swinderianus*). Cet animal, également connu sous le nom d'agouti, était et reste l'un des animaux sauvages les plus prisés en Afrique occidentale, où sa viande est très appréciée et vendue à des prix élevés sur les marchés.

Ce projet de promotion de l'élevage d'aulacodes devait permettre de développer une nouvelle source de revenus pour les petits agriculteurs, et contribuer ainsi à réduire la pauvreté dans le Sud du Bénin. Ce projet a démarré ses activités en 1983 avec deux ans de recherches préliminaires, et s'est achevé en 2000. Il s'intitulait au départ



Les aulacodes vivent principalement aux abords des zones humides, dans les roseaux et les broussailles.

De 1983 à 2000, le ministère béninois de l'Agriculture a bénéficié d'un appui de la coopération allemande au développement pour les activités de recherche et de sélection et pour la diffusion de l'aulacodiculture.

Le projet „promotion de l'élevage d'aulacodes“ au Bénin en bref

Institution de tutelle	Ministère de l'Agriculture (depuis 1993: ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, MAEP)
Objectif	Développement et diffusion de l'élevage d'aulacodes dans les zones rurales du Sud du Bénin
Groupe cible	Petits paysans des provinces Ouémé, Atlantique et Mono, plus tard également Zou dans le Sud du Bénin
Durée	1983 à 2000
Contributions	4,5 millions d'euros pour la partie allemande, 1 million d'euros pour la partie béninoise

„Promotion de l'élevage d'agoutis“, mais depuis le début des années 1990, on préfère parler d'élevage d'aulacodes.

La première phase du projet (1983-1988) était consacrée avant tout à des études scientifiques sur l'accouplement et l'hérédité, la santé, l'alimentation, les conditions du milieu ainsi que le comportement de groupe des aulacodes. Dans une seconde phase (1989-1996), une centaine d'agriculteurs ont testé les résultats de la recherche dans les conditions de production de leurs petites exploitations. Durant cette phase, on a aussi développé des modules de formation basés sur le principe que les petits éleveurs transmettent leur savoir-faire à d'autres agriculteurs. Une phase de diffusion a ensuite permis d'introduire l'aulacodiculture au Bénin comme nouveau secteur d'activité dans l'agriculture.

Depuis 2001, l'Allemagne soutient un projet transnational visant à transmettre également les connaissances acquises sur la production d'aulacodes à des petits agriculteurs dans les pays voisins d'Afrique occidentale et centrale.

La situation en 1983 – alimentation et revenus des paysans

Au début des années 1980, dans le Sud du Bénin, l'approvisionnement en protéines n'était plus assuré. La chasse constitue le moyen traditionnel d'obtenir des apports de protéines. Dans les zones forestières proches des côtes et les savanes d'Afrique occidentale et centrale, l'élevage ne joue qu'un rôle secondaire dans l'alimentation. Le climat très humide favorise la propagation de la mouche tsé-tsé, vectrice de maladies épidémiques telles que la maladie du sommeil. De ce fait, l'élevage bovin n'est possible que dans une mesure limitée, et l'élevage d'ovins et de caprins

est difficile.

Le fort accroissement de la population dans la seconde moitié du 20e siècle s'est traduit, notamment dans le Sud très peuplé du pays, par une extension des surfaces cultivées nécessaires à la production alimentaire, entraînant du même coup une érosion des aires de pâturage et des habitats de la faune sauvage. On assista également, dans les années 60, à une extension de la culture du coton dans le Nord-Est du Bénin, massivement soutenue par des acheteurs étrangers au travers notamment de prix garantis. Les terres arables pour la production vivrière sont devenues plus rares encore et les produits alimentaires, plus chers. La chasse d'animaux sauvages comme l'aulacode s'est développée,



La grande majorité des éleveurs d'aulacodes (80 %) sont des (petits) exploitant(e)s agricoles. Sur les prix, voici ce qui se dit au Bénin: „Un aulacode abattu assure la nourriture d'une journée. Un aulacode vendu permet de se nourrir durant toute une semaine.“

décimant les populations de cet animal. Les restrictions alors décrétées pour limiter la chasse et protéger ainsi les espèces n'ont rien pu changer à la situation.

Dans la première moitié des années 1980, environ une famille de petits paysans sur trois dans le Sud du Bénin n'était plus à même d'assurer sa subsistance. Pour approvisionner les villes, il fallut importer des céréales et de la viande. La production de denrées stagnait par suite de faibles précipitations durant cette période, mais également en raison de techniques culturales peu productives. La faible diversification des cultures constituait un risque supplémentaire pour la survie des agriculteurs. L'extension des cultures n'était pas possible en raison de la rareté des terres ou ne l'était, dans certaines régions, qu'au détriment de la conservation des espèces. De la même façon, il était impossible de développer l'élevage extensif ou de l'intensifier en raison de la vulnérabilité des animaux face aux maladies.

L'aulacode, une option d'avenir

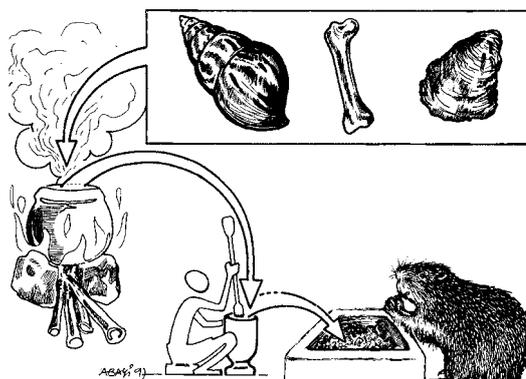
Durant les années 1970, la décimation des populations d'aulacodes sauvages et les prix élevés dans plusieurs pays d'Afrique occidentale ont favorisé l'émergence de premières tentatives pour domestiquer cet animal. Il est encore chassé aujourd'hui, car sa viande est très appréciée. La demande de viande d'aulacode était très forte, et le marché n'est toujours pas saturé. Résultat: le prix de la viande d'aulacode était supérieur à celui de tous les autres animaux d'élevage, y compris celui de la viande d'importation. Le prix au kilo était (et reste) trois fois plus élevé que celui de la viande de bœuf. La consommation de viande d'agouti ne fait l'objet d'aucun tabou culturel, tandis que toute autre espèce comestible fait fonction d'animal totem dans au moins un clan ou une famille, ce qui limite sa consommation.

Les premières initiatives pour domestiquer l'aulacode sont nées parmi les petits agriculteurs, et ont été soutenues par les gouvernements des États d'Afrique de l'Ouest. Ceux-ci entendaient ainsi atténuer la pénurie croissante de terres arables, car l'élevage d'aulacodes est relativement indépendant des surfaces disponibles. Ces premières tentatives furent des échecs, et le ministère béninois de l'Agriculture, qui s'appelait à l'époque ministère des Fermes d'État, de l'Élevage et de la

Pêche, rencontrait aussi des difficultés au niveau de la sélection. On savait encore peu de choses sur la biologie, la reproduction, l'alimentation et la santé de ces animaux et les ressources financières dont disposaient la recherche et les stations expérimentales étaient insuffisantes pour parfaire les connaissances dans ces domaines. La production d'aulacodes était un objectif explicite du plan quinquennal béninois de l'époque, où il était expressément prévu de soutenir l'initiative privée des petits exploitants agricoles et la commercialisation sur le marché libre. Sur cette toile de fond, le ministère de l'Agriculture décida dans les années 1980 de solliciter l'appui de la coopération allemande. (cf. partie 3 pour de plus amples détails sur la domestication, la sélection et la diffusion).

La situation en 2003

Les aulacodes sont domestiqués et peuvent faire l'objet d'une sélection. Alors qu'auparavant, cette espèce ne pouvait survivre qu'à l'état sauvage dans la nature, certains aulacodes ont pu être améliorés grâce à la sélection, de telle sorte qu'ils peuvent aujourd'hui survivre et se reproduire en captivité. Les aulacodes d'élevage sont en bonne santé et se sont accoutumés à recevoir leur nourriture de l'homme. Les éleveurs savent comment construire les cages et ce qu'ils doivent donner aux animaux pour les nourrir et connaissent aussi les conditions dont les aulacodes ont besoin pour se reproduire.



L'aulacodiculture, une source de revenus pour les agriculteurs

L'élevage d'aulacodes constitue aujourd'hui au Bénin un secteur d'activité à part entière, avec des chefs d'exploitation bien formés et expérimentés qui assurent également la formation des

Du matériel pédagogique bien conçu vient soutenir les actions de formation initiale et continue pour les nouveaux éleveurs d'aulacodes. Dans ce contexte, la formation „d'éleveur à éleveur“ est un élément important.

novices. Environ 3 200 Béninois(es) élèvent des aulacodes, et leur nombre est en hausse. La grande majorité de ces éleveurs (80 %) sont des (petits) exploitant(e)s agricoles, 20 % sont des fonctionnaires ou des travailleurs indépendants dans les villes. 80 % des éleveurs ont moins de 100 aulacodes, 19 % en ont entre 100 et 500, et 1 % gèrent de grosses exploitations comptant plus de 500 agoutis. On évalue à quelque 72 000 le nombre total d'aulacodes actuellement élevés au Bénin.

Les petites exploitations agricoles réalisent plus de la moitié de leur revenu annuel grâce à l'aulacodiculture. Toutes n'ont pas réussi ou ne parviennent pas à réaliser des profits, car cet élevage demande des connaissances approfondies sur les conditions de production et d'élevage des aulacodes. Mais les perspectives de revenus importantes expliquent pourquoi le taux d'abandon est très faible parmi les novices, de 10 % à peine: un aulacode engraisé procure une plus-value de 28 %, les animaux de reproduction une plus-value pouvant atteindre 1000 %. À titre de comparaison, d'autres animaux d'élevage ont des taux de rentabilisation se situant normalement entre 3 et 6 %. L'élevage d'agoutis permet aux agriculteurs de réaliser des revenus de façon régulière sur toute l'année. Les agoutis d'élevage constituent une épargne qui peut être rapidement convertie en argent liquide en cas de besoin. L'élevage peut en outre être élargi dans les périodes où les agriculteurs ont besoin de plus d'argent (par exemple pour financer un mariage). Cet élevage peut également s'adapter aussi aux prix de vente obtenus sur les marchés, et être intensifié durant la saison des pluies quand il y a peu de gibier en vente sur les marchés. Les familles se servent des revenus de cet élevage pour payer les soins médicaux, l'achat de vêtements, les frais de logement, les frais scolaires et l'alimentation.

Contrairement à l'élevage en liberté de menu bétail qui est traditionnellement l'affaire des femmes, l'élevage en captivité est une nouvelle façon de travailler qui n'est pas le domaine réservé de l'un ou l'autre sexe. L'élevage en captivité modifie les rythmes de travail et implique des tâches supplémentaires telles que la collecte des aliments, l'alimentation et l'entretien des animaux. Ces travaux sont partagés entre les hommes et les femmes dans certaines régions, exécutés essentiellement par les femmes dans d'autres, et dans les exploitations élevant un grand nombre d'aulacodes, de la

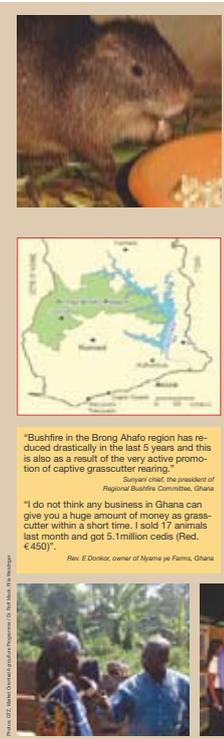
main-d'œuvre est spécialement recrutée. Durant toute la durée du projet, on a veillé à s'adresser directement aux femmes pour la vente des jeunes animaux et à ce qu'elles aient aussi accès à des crédits. En fin de projet en 2000, 18 % des jeunes agoutis étaient vendus directement à des femmes. Par la suite, les programmes de crédit ont continué, mais les structures de sélection et de commercialisation n'étaient plus incitées à faire des efforts en faveur des femmes, si bien qu'en 2003, 12 % seulement des jeunes animaux ont été vendus à des femmes.

En ce qui concerne les prix, voici ce qui se dit au Bénin: „Un aulacode abattu assure la nourriture d'une journée. Un aulacode vendu permet de se nourrir durant toute une semaine.“ Pour les petits exploitants, l'élevage d'aulacodes est intéressant pour la vente plutôt que pour leur propre subsistance. La forte demande dont fait l'objet la viande d'agouti, très appréciée au Bénin, n'est pas encore saturée à l'heure actuelle. On estime à un million le nombre d'aulacodes qui pourraient être vendus chaque année en Afrique occidentale. Les restaurants figurent parmi les principaux acheteurs d'aulacodes adultes. La plupart des éleveurs vendent leurs animaux directement sur les marchés des grandes villes. Pour des agoutis de boucherie de 2,5 à 3,5 kg, ils peuvent obtenir environ 3 euros le kg. Les aulacodes reproducteurs sont plus rentables encore, et peuvent se vendre au Bénin pour 15 euros environ (chiffres se référant à fin 2003). Le secteur d'activité de l'aulacodiculture, encore en pleine croissance actuellement, devrait se stabiliser dans les cinq à quinze années à venir. Selon toute probabilité, la plupart des éleveurs produiront alors pour le marché de la viande, et seules les exploitations très performantes continueront à produire des animaux reproducteurs.

Impacts écologiques

La pression exercée par la chasse sur les populations d'agoutis sauvages ne peut se relâcher que si la demande de viande d'aulacode peut être satisfaite par des animaux d'élevage. La part de marché actuelle des élevages est encore faible. D'anciens collaborateurs du projet pensent que cela devrait évoluer à moyen terme, car les élevages d'agoutis sont encore dans une phase de croissance très dynamique. Les éleveurs vendent surtout les mâles en surnombre ou de vieilles femelles pour la

Grasscutter Promotion, Ghana: Farmers target their local markets and preserve environment



Grasscutter (*Thryonomys swinhonis*) is a rodent species found in the tropical regions of Sub-Saharan Africa, and hunted in many of its countries by humans (about 50%); poisoning and trapping. In Ghana, the annual bushmeat harvest is given with 35,000 in 1997 consisting of about 50% of grasscutter (corresponding to 30 million animals (Wildlife Division)). Due to declining forest, these figures are decreasing continuously. Also Ghana's livestock sector's productivity is very low contributing to only about 5% of the agricultural GDP.

Responding to this situation, Ghanaians have started the domestication of the much-appreciated grasscutter already in the 1970s. These efforts were intensified in the last 20 years in Benin with support of the German Development Cooperation. The raising of domesticated grasscutter has attracted the attention of farmers, extensionists and decision makers as a potential source of income and employment especially for rural and marginalized people. This business entails more economic potential, which are yet to be fully exploited. All stakeholders agree that the local market in the country is sufficient for the next twenty years.

In view of the huge market potential and the expected positive impacts on employment, environment and nutrition, the Market Oriented Agricultural Programme (MOAP) together with many other development partners, NGOs and Civil Society Organizations – has taken the promotion of the grasscutter as one value chain to support.

The Market Oriented Agricultural Programme (MOAP) aims at increasing agricultural productivity, reduce post-harvest losses, strengthen the sector's competitiveness on both domestic and foreign markets to generate significant income for many people in Ghana. MOAP is jointly implemented by the Ministry of Food and Agriculture (MOFA), the German Technical Cooperation (GTZ) and the German Development Service (DED).

What did we achieve?

- The grasscutter project achieved direct increases in the farmer's incomes – one grasscutter family (4 families) in total can provide about 100 kg of meat for 2 children and the rate of return ranges between 20 and 40%.
- The value chain approach is the main tool for implementation of the project ensuring demand-oriented identification of gaps and strategic interventions for many actors.
- "Bushfire in the Brong Ahafo region has reduced drastically in the last 5 years and this is also as a result of the very active promotion of captive grasscutter rearing."
Sunyani chief, the president of Regional Bushfire Committee, Ghana
- "I do not think any business in Ghana can give you a huge amount of money as grasscutter within a short time. I sold 17 animals last month and got 5.1 million cedis (Red. € 450)."
Rev. E. Donkor, owner of Nyama ye Farms, Ghana
- Women form about 30% of the farmers trained and about 20% have started farming.
- More than 200 actors (Ghana Government, NGOs, Civil Society Organizations, Religious bodies, Development Partners) support grasscutter promotion financially and technically.
- Farmer associations are the central actors in the grasscutter value chain – they offer trainings, supply start-up breeding stock, and they initiate both national and international conferences collaborating with more than 100 organizations.

The Millennium Development Goals

- 1 Eradicate extreme poverty and hunger
- 2 Achieve universal primary education
- 3 Promote gender equality and empower women
- 4 Reduce child mortality
- 5 Improve maternal health
- 6 Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases
- 7 Ensure environmental sustainability
- 8 Build a global partnership for development
- 9 Good governance

Editor: Division 44, Environment and Infrastructure, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Contact: Dr. Rolf Mack, Rolf.Mack@gtz.de www.gtz.de/ctd/44

L'affiche met en évidence les contributions du projet „promotion de l'élevage d'aulacodes“ à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

viande et gardent les jeunes femelles pour la reproduction. Si le cheptel actuel se maintient au Bénin, environ 250 000 aulacodes pourraient être vendus chaque année sur le marché.

Au Ghana voisin, on a observé une régression des feux de brousse allumés par les chasseurs d'aulacodes, ce qui est interprété comme le signe que la chasse aux agoutis sauvages est en recul. Cela n'a pu être observé de façon certaine au Bénin, mais dans les villages, les aulacodiculteurs signalisent les endroits où ils coupent du fourrage, veillant ainsi à ce que des feux n'y soient pas allumés.

Le fumier des aulacodes est utilisé dans les exploitations agricoles, remplaçant ou complétant ainsi d'autres engrais.

Diffusion des connaissances au plan internationaux

Depuis 2001, la coopération allemande soutient des activités visant à diffuser aussi les connaissances sur l'élevage des aulacodes dans d'autres pays d'Afrique du Sud-Ouest. Cela n'est pas dans l'intérêt des gros producteurs béninois d'aulacodes qui désirent exporter la viande vers les pays voisins. Mais du point de vue de la coopération allemande, il est important que de nouvelles technologies et



méthodes de production mises au point dans un pays soient mises à la disposition des populations d'autres pays. Le transfert de savoir-faire au-delà des frontières est une tâche centrale de la coopération allemande. Alors qu'auparavant, l'accent était mis sur les transferts de connaissances de l'Allemagne vers le „pays en développement“ soutenu, les échanges entre les différents pays sont aussi devenus une approche de promotion centrale.

L'affiche „Grasscutter Promotion“ représentée ci-dessus met en lumière, pour le Ghana, la contribution apportée par l'aulacodiculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Conférence internationale sur l'aulacodiculture au Ghana: le transfert de connaissances au-delà des frontières du Bénin est un élément important de l'appui fourni par la coopération allemande.

Sources et informations complémentaires: Nill, 2004; Mack 2004; Mensing/Akzente 2000; GTZ 1985 et 1990.

Glossaire

Aire (ou zone) protégée: une aire terrestre ou marine dédiée à la protection ou à la conservation de la diversité biologique et de ses ressources naturelles et culturelles associées, et gérée à travers les instruments juridiques ou d'autres moyens appropriés. (EUROPARC/UICN 2000)

Banque de développement KfW: la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) est compétente pour la Coopération financière avec les institutions publiques. Dans des régions et pays prioritaires, elle finance des investissements et des prestations de conseil liées à des projets concernant le développement des infrastructures sociales et économiques, l'industrie et l'artisanat ainsi que la protection de l'environnement et des ressources naturelles.
www.kfw.de/EN_Home

Biodiversité: on entend par „diversité biologique“ ou „biodiversité“ la diversité de la vie sur la planète, qui englobe la diversité génétique, la diversité des espèces ainsi que la diversité des écosystèmes.

BMZ: le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) exerce sa compétence pour la planification et la mise en œuvre de la politique de développement du gouvernement fédéral allemand. Il donne mandat à différentes organisations indépendantes pour la mise en œuvre de projets et programmes concrets de la coopération allemande au développement ou facilite leur réalisation grâce à des allocations financières.
www.bmz.de/en

CITES: Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée en 1973 (annexe I: liste des espèces dont le commerce n'est pas autorisé – annexe II: commerce autorisé uniquement avec un permis d'exportation)
www.cites.org

Convention sur la diversité biologique (CDB): adoptée en 1992 à Rio de Janeiro, la Convention sur la diversité biologique (CDB) combine la conservation de la biodiversité avec l'utilisation durable des ressources naturelles et le partage équitable des avantages en découlant. Cette convention est actuellement ratifiée par 188 États.

En la signant, l'Allemagne s'est engagée non seulement à conserver la biodiversité à l'intérieur de ses frontières, mais aussi à soutenir les pays en développement pour la concrétisation des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.
www.cbd.int

Coopération bilatérale: ce type de coopération se fonde sur un accord conclu entre deux États, par ex. entre la République fédérale d'Allemagne et le gouvernement du Bénin.

endémique: se dit des espèces propres à un territoire bien délimité

Coefficient Gini: ce coefficient permet de mesurer la distribution des revenus dans un pays ou une région sur une échelle allant de 0 (égalité absolue) à 100 (inégalité absolue).

Coopération financière: elle est gérée par la banque de développement KfW, qui agit au nom et pour le compte du gouvernement fédéral allemand. Dans des régions et pays prioritaires, elle finance des investissements et des prestations de conseil liées à des projets concernant le développement des infrastructures sociales et économiques, l'industrie et l'artisanat ainsi que la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Coopération multilatérale au développement: la coopération multilatérale est mise en œuvre par des institutions internationales, par ex. des organisations et programmes des Nations unies, des banques de développement régionales ou la Banque mondiale. La République fédérale d'Allemagne apporte des contributions dans ce cadre.

Coopération technique: la Coopération technique doit, par la diffusion et la transmission de compétences et connaissances techniques, économiques et organisationnelles, renforcer les individus et les organisations dans les pays partenaires. Les prestations sont des contributions aux projets du partenaire et viennent compléter les réalisations de ce dernier. (BMZ)
www.bmz.de

Développement durable: développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre

la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. (Brundtland, 1987)

www.nachhaltigkeitsrat.de

Durabilité: la durabilité (ou développement durable) désigne la capacité à satisfaire les besoins du présent de telle sorte que les possibilités des générations futures ne soient pas restreintes. La durabilité doit être à la base de toutes les décisions politiques ayant trait à la gestion des ressources naturelles, sociales et techniques. Depuis la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement en 1992, le développement durable a été adopté comme principe directeur de l'action internationale. Sa concrétisation est l'Agenda 21 qui a été adopté à Rio. (BMZ)

www.bmz.de/en

Empreinte écologique: mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature par le calcul de la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources.

www.footprintnetwork.org

GTZ: la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH est une entreprise de droit privé détenue par l'État fédéral allemand. Elle met en œuvre, essentiellement pour le compte du BMZ, des projets de coopération au développement, transmet des connaissances d'ordre technique, organisationnel et économique, et assume une fonction de médiateur dans les conflits d'intérêts à dimension sociale.

www.gtz.de/en

Indice de développement humain (IDH): indice statistique composite permettant d'évaluer le niveau de développement humain des différents pays de la planète et faisant intervenir trois critères: l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et le pouvoir d'achat réel par personne. L'IDH peut varier entre 1 (excellent) et 0 (faible).

Parc national (catégorie II): aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives. Définition: zone naturelle, terrestre et/ou marine, désignée (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations présentes ou futures, (b) pour exclure toute exploi-

tation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales. (EUROPARC/UICN 2000)

www.iucn.org

www.europarc.org

Protocole de Kyoto: traité international de 1997 régissant les principes essentiels de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle internationale. Ce traité prévoit pour les pays indiqués à l'annexe B du Protocole des objectifs contraignants de réduction des gaz à effet de serre, qui entrent en vigueur au moment de la ratification du Protocole par le pays concerné ainsi que les trois „mécanismes de flexibilité“ que sont le système international d'échanges des Permis d'Émission Négociables (PEN), le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) et la Mise en Œuvre Conjointe (MOC), qui permettent à un pays de bénéficier d'une part des réductions d'émission générées dans d'autres pays.

<http://www.bmu.bund.de/english>

UICN & catégories UICN: l'Union mondiale pour la nature (UICN) a développé un système de catégories de gestion pour les différents objectifs de conservation et les modalités de gestion en découlant pour les aires naturelles protégées. Ce système de classification constitue un cadre de référence mondial et sert de base à bon nombre de législations nationales.

www.iucn.org

Zonage: découpage d'un territoire en plusieurs zones destinées à des utilisations différentes.

Liste des abréviations

ABEA	Association Béninoise des Éleveurs d'Aulacodes
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
PIB	Produit Intérieur Brut
BfN	Bundesamt für Naturschutz (Office fédéral allemand pour la protection de la nature)
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement)
RB	Réserve de Biosphère
RBP	Réserve de Biosphère de la Pendjari
PNB	Produit National Brut
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune (rattaché au ministère de l'Agriculture)
FCFA	Franc CFA (Franc de la communauté financière d'Afrique)
CITES	Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
CF	Coopération financière
IDH	Indice de Développement Humain
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
CT	Coopération technique
UNESCO	United Nation Educational, Scientific and Cultural Organisation – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Références bibliographiques et liens Internet

Généralités & coopération au développement

BMZ – Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement)
www.bmz.de

- Déclaration du Millénaire (OMD):
www.bmz.de/en/issues/MDG
- Programme d'action 2015:
www.bmz.de/en/principles/aims/programme2015

 Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (2002): Umwelt – Entwicklung – Nachhaltigkeit. Entwicklungspolitik und Ökologie. Bonn.

GTZ – Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH
www.gtz.de/en

- Biodiv:
www.gtz.de/biodiversity

 GTZ (2006): Biodiversity in German Development Cooperation. 6th revised edition. Eschborn.

PNUE
www.unep.org

- Global Environmental Outlook
www.unep.org/geo/geo4/media

PNUD
www.undp.org

FAO
www.fao.org

Banque mondiale
www.worldbank.org

Nohlen, D.: Lexikon Dritte Welt. (éditions régulièrement mises à jour)

Nohlen, D; Nuscheler, F.: Handbuch der Dritten Welt (éditions régulièrement mises à jour)

Biodiversité, conservation de la nature et aires protégées

CDB – Convention sur la diversité biologique:
www.cbd.int

IUCN – The World Conservation Union (Union mondiale pour la nature):
www.iucn.org

WWF – World Wide Fund for Nature:
www.panda.org

- Living Planet Report:
http://assets.panda.org/downloads/living_planet_report.pdf

CITES
www.cites.org

Fédération Europarc
www.europarc.org

Europarc Allemagne
www.europarc-deutschland.de

BMU – Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit (ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire):
www.bmu.de/english

BfN – Bundesamt für Naturschutz (Office fédéral allemand pour la protection de la nature)
www.bfn.de (select language: English)

Rat für Nachhaltige Entwicklung (Conseil pour le développement durable)
www.nachhaltigkeitsrat.de

Bénin et coopération avec le Bénin

InWEnt: pages d'information régionales du centre de formation allemand en développement international:
www.inwent.org/v-ez/lis/benin

Page d'accueil du CENAGREF
www.cenagref.firstnet.bj/index.html

 Disponible en fichier PDF sur le CD „La durabilité et ses différents visages“ inclus dans la présente brochure.

Page d'accueil Pendjari
www.pendjari.net

Bénin – Communauté européenne (2002):
Document de stratégie de coopération et
programme indicatif pour la période 2002 – 2007.
o.O.

BMZ (2002): Länderkonzept Benin (Entwurf).
Bonn.

BMZ; République du Bénin (2002): Coopération
bénino-allemande. Document stratégique pour le
pôle d'intervention prioritaire. Environnement/
Protection et Gestion durable des Ressources
naturelles en Milieu rural. Berlin/Cotonou.

Bundeszentrale für politische Bildung (1999 und
2001): Informationen zur politischen Bildung.
Afrika I und II. Bonn.

GTZ (1986): Angebot zur Projektdurchführung:
Förderung der Rohrattenzucht. Eschborn.

GTZ (1990): Angebot zur Projektdurchführung:
Förderung der Grasnagerhaltung. Eschborn.

GTZ (1996): Angebot zur Projektdurchführung:
Förderung der Grasnagerhaltung. Eschborn.

GTZ (2001): Fortschrittsbericht an das BMZ
zum Projekt Integriertes Management dörflicher
Ressourcen. Eschborn.

GTZ, Abt. 44 (2004): Beitrag von Umwelt-
und Infrastrukturmaßnahmen der deutschen
Technischen Zusammenarbeit zur Erreichung
der Millenniumsentwicklungsziele (MDGs).
Eschborn.

GTZ (2003): Angebot an das BMZ zur
Durchführung des Vorhabens „Schutz und
Management der natürlichen Ressourcen, Benin.
Eschborn.

GTZ (2005): Fortschrittsbericht an das BMZ
zum Programm KV-Schutz und Management der
natürlichen Ressourcen. Eschborn.

GTZ; Ecker, Regina, u.a. (2003): Rapport de
mission d'instruction. Programme dans le pôle
d'intervention prioritaire. Environnement/
protection et gestion durable des ressources
naturelles en milieu rural. Eschborn.

 GTZ; Nill, Dieter (2004): Bewertung der
Maßnahmen zur Förderung der
Grasnagerproduktion in Benin und in Afrika
südlich der Sahara. Reichelsheim.

Marx, Christoph (2004): Geschichte Afrikas. Von
1800 bis zur Gegenwart. Paderborn.

 Republic of Benin; National Committee for
Development and Fight against Poverty (2002):
Poverty Reduction Strategy Paper 2003 – 2005.
Cotonou.

Statistisches Bundesamt (1990): Länderbericht
Benin 1990. Stuttgart/Wiesbaden

PNUD (2003): Rapport sur la situation
économique et sociale du Bénin en 2002.
Cotonou.

WWF; PNUE; WCMC; Global Footprint
Network (2004): Living Planet Report 2004.
Gland.

Chasse et gestion de la faune sauvage

Jäger am See der Geister (Le parc national de
Pendjari au Bénin): Présentation du film par la
chaîne de télévision allemande SWR
www.swr.de/lma/archiv/2004/12/12/beitrag1.html

CITES: Convention de Washington sur le
commerce international des espèces de faune et de
flore sauvages menacées d'extinction

- Informations à ce sujet sur le site Internet du
„Bundesamt für Naturschutz“ en Allemagne
www.cites-online.de
- Page d'accueil de la Convention
www.cites.org

Ökologischer Jagdverband e.V.
www.oejv.de

Deutscher Jagdschutzverband e.V.
www.jagd-online.de

La chasse dans le monde:
www.jww.de

Contributions sur le thème du tourisme et de la chasse au „Reisepavillon“ de Hanovre
www.gtz.de/tourismus

Brander, Michael (1972): Die Jagd – von der Urzeit bis heute. München.

 Centre national de gestion des réserves de faune, CENAGREF (2004): Plan d'aménagement et de gestion de la réserve de biosphère de la Pendjari 2004 – 2013. Cotonou.

Collins, Steve (2004): Optimising community benefits from conservation – visual tourism versus hunting in the Makuleke Contractual Park in South Africa's Krüger National Park. Beitrag zum Reisepavillon, Hanovre.

Grimm, Ute (2004.): Internationale Trophäenjagd aus Sicht des Bundesamtes für Naturschutz. Beitrag zum Reisepavillon, Hanovre.

GTZ; Schrage, Reinhard; Togbé Yéwadan, Lassissi (1995): Raising Grasscutters – an overview. Eschborn

 GTZ/Tropenökologisches Begleitprogramm (TÖB); Nuding, Markus (1996): Potential der Wildtierbewirtschaftung für die Entwicklungszusammenarbeit. Eschborn.

 GTZ/People and Biodiversity in Rural Areas (2004): Indigenous Knowledge of animal breeding and breeds. Issue Papers. Eschborn

 Kerkow, Uwe (2002): Auf den Zahn gefühlt. Akzente, 3, p. 40 – 43.

Rösener, Werner (2004): Die Geschichte der Jagd. Düsseldorf.

Mack, Rolf (2004): Promoting grasscutter production for poverty reduction. Lessons learnt. Beitrag zum National Workshop for the Promotion of Grasscutter Production. Sunyanu, Ghana.

Mensing, Friedhelm (2000): Grasnager im Stall. Akzente, 2, p. 47.

 Siege, Ludwig (2004): Aus der Naturschutzpraxis: Finanzierung von Naturschutz durch nachhaltige Jagd: Beispiel Selous Wildreservat, Tansania. Beitrag zum Reisepavillon, Hanovre.

TRAFFIC Europe; Hofer, Doris (2002): The Lion's share of the hunt. Trophy hunting and conservation: a review of the legal eurasian tourist hunting market and trophy trade under cites. Bruxelles.

 TRAFFIC (WWF); DJV (2004): Ergebnisse der gemeinsamen Umfrage von DJV/TRAFFIC (WWF) zum Thema: Jagen im Ausland.

Wäller, Hubert (o.J.): Benin vor der Neuorganisation. In www.jww.de/artikelbeitrag/artikelbeitrag_23442.html

 WWF; Radday, Markus (2004): Kann Jagdtourismus einen sinnvollen Beitrag zum Naturschutz leisten? Beitrag zum Reisepavillon, Hanovre.

 Zimmermann, Kolja (2004): Jagdtourismus und Nachhaltigkeit – Analyse des deutschen Marktes für Jagdtourismus – Anforderungen an einen „Nachhaltigen Jagdtourismus“. Eberswalde.

Zimmermann, Kolja (2005): Nachhaltiger Jagdtourismus – Kriterien für einen Nachhaltigen Jagdtourismus. In: Lichtenberg, Thomas J. (Éd.): Beiträge zum Nachhaltigen Tourismus. Schriftenreihe der Fachhochschule Eberswalde Nr. 1, p. 75 – 85.

Zimmermann, Kolja (2004): Jagdreiseanbieter: Organisation und Kriterien für einen nachhaltigen Jagdtourismus. Beitrag zum Reisepavillon, Hanovre.

Contenu du DVD

Film „Au secours de la nature – Le parc national de Pendjari au Bénin“

(en français)

Ce film est la version française du film „Safari am See der Geister – Der Pendjari-Nationalpark in Benin“ de Marina Kem, produit par arte/SWR en coopération avec la GTZ et diffusé dans la série documentaire „Länder Menschen Abenteuer“.

Film „Les épines douces – Die zarten Stacheln“

(en français et en allemand)

Un film de Tilman Przyrembel réalisé pour le compte de la GTZ

Contenu du CD

„La durabilité et ses différents visages“

Biodiversité et développement vont de pair

- La brochure (fichier pdf, en/fr/es/de)
- Brochures d'accompagnement des expositions photographiques
 - Population, forêts, développement: conservation des forêts tropicales humides en Afrique (en/fr/de)
 - Entre nature et culture: population, alimentation, biodiversité (en/de)
- Posters OMD relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le Développement
 - Philippines
 - Bolivie
 - Recueil des posters OMD (en/de)
- Galerie photos
- Fiches thématiques
- Sélection de documents

Protéger la nature est un plaisir

- La brochure (fichier pdf, es/de)
- Autres matériels présentés
 - Tarjetas Ecológicas (cartes à jouer écologiques) (fichiers pdf)
 - Photos d'animaux et de plantes (face avant des cartes)
 - Texte de toutes les cartes (face arrière, es/de)
 - Tesoros del Parque Nacional Cerro Hoya (Trésors du parc national Cerro Hoya)
 - Fascicules et posters de la série Trésors du parc national (fichiers pdf)
 - Aves (Oiseaux)
 - Mamíferos (Mammifères)
 - Iguanas (Iguanes)
- Une présentation concernant le projet Cerro Hoya (PowerPoint)
- Cartes thématiques sur le Panama et la région du projet (PowerPoint)
- Galerie photos
- Sélection de documents

Ressources non utilisées, ressources perdues

- La brochure (fichier pdf, fr/de)
- Autres matériels présentés
 - Interview avec le directeur de la Pendjari sur l'origine du terme Pendjari (fr/de)
 - Affiche sur l'élevage des agoutis
 - Graphiques faisant partie du matériel pédagogique sur l'élevage des agoutis
- Compilation de cartes thématiques relatives à la Pendjari (PowerPoint)
- Galerie photos
- Sélection de documents

Le droit foncier est un droit humain

- La brochure (fichier pdf, en/de)
- Affiche des Makuleke sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (fichier pdf, en/de)
- Une présentation sur l'histoire des Makuleke vue par eux-mêmes (PowerPoint, en)
- Galerie photos
- Sélection de documents (fichiers pdf)

Avis d'exclusion de responsabilité

Par jugement du 12 mai 1998 (312 O 85/98) „Responsabilité en matière de liens“, le tribunal de grande instance de Hambourg a statué que la création d'un lien vers un site Internet équivaut à assumer éventuellement la responsabilité des contenus de ce site. Ceci ne peut être évité qu'en se distançant expressément de ces contenus. Nous nous distançons donc expressément de tous les contenus des sites et pages Internet référencés dans le présent texte, et nous ne nous approprions pas ces contenus.

Biodiversité et développement vont de pair

Population, ressources naturelles et coopération internationale

Des idées venues des pays du Sud

Protéger la nature est un plaisir

Gestion des aires protégées et communication environnementale

Des idées venues du Panama

Ressources non utilisées, ressources perdues

Tourisme cynégétique et élevage d'animaux sauvages au service de la conservation de la nature et du développement

Des idées venues du Bénin

Le droit foncier est un droit humain

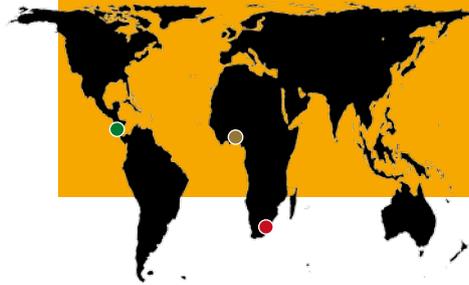
Stratégies „gagnant-gagnant“ pour une conservation durable de la nature

Des idées venues d'Afrique du Sud

LA DURABILITÉ ET SES DIFFÉRENTS VISAGES

Une série de dossiers de la coopération au développement à titre de contribution à la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable

La conservation de la diversité biologique et culturelle est le fondement du développement humain. Les exemples présentés dans cette série montrent les différents „visages“ de la durabilité et proposent des idées et suggestions pour l'éducation scolaire et extrascolaire dans le domaine du développement durable (Décennie mondiale des Nations unies 2005-2014). Ils montrent comment les habitants de pays que nous connaissons assez peu trouvent des solutions afin d'améliorer leurs conditions de vie tout en étant plus respectueux de leur environnement naturel. Dans ce contexte, la coopération au développement s'emploie avant tout à soutenir et accompagner ses partenaires lors de difficiles processus de changement économique et social.



Deutsche Gesellschaft für
Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

Postfach 5180
65726 Eschborn / Allemagne
T + 49 61 96 79 - 0
F + 49 61 96 79 - 11 15
E info@gtz.de
I www.gtz.de

